

La vie musicale à Laon: naissance et développement de l'école de musique, de l'Harmonie

La ville de Laon entretient une école de musique et de danse, appelée «conservatoire», qui est la base pédagogique de plusieurs ensembles instrumentaux, choraux, chorégraphiques, en particulier l'«orchestre d'harmonie». Elle est l'aboutissement d'une préoccupation ancienne et tenace de la municipalité décidée à assurer l'instruction musicale de jeunes en nombre suffisant afin d'assurer des animations musicales lors de manifestations officielles.

Quand est née et comment se sont développées l'école de musique et l'harmonie municipale?

La naissance de la Musique municipale et le mouvement orphéonique

Le mouvement orphéonique

Ecole de musique et harmonie sont l'aboutissement d'un processus long de deux siècles, développé dans un cadre local mais intégré à un mouvement musical national et international, le mouvement orphéonique. On entend par «musique orphéonique» la musique populaire, soit la musique réalisée par le peuple, exécutée dans le peuple. Elle naît pendant la Révolution à l'occasion des fêtes révolutionnaires grâce au concours des grands compositeurs d'alors, Gossec, Méhul, Cherubini. Elle s'est développée à partir de la Restauration, en restant essentiellement chorale. Gounod a largement contribué à ce mouvement chorale au milieu du siècle. Alors «orphéon» signifie «musique chorale»¹.

A partir de 1850, la musique orphéonique est conçue de plus en plus comme instrumentale. À la fin du XIX^e siècle «orphéon» signifie «fanfare», «harmonie»². Cette évolution est due à plusieurs causes. Tout d'abord si les ensembles instrumentaux traditionnels étaient composés de fifres et de tambours, à la fin du XVIII^e siècle, la musique des gardes françaises (1764) et les musiques des gardes nationales mises en place progressivement à travers la France après 1789 incorporent des instruments à anches – clarinettes, bassons – et des cuivres clairs – trompettes, clairons –. D'autre part, au cours du XIX^e siècle, la première révolution industrielle, par les découvertes techniques successives, permet la maîtrise des alliages, de la fusion,

1. Paul-Emile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Monte-Carlo, Ed. du Cap, 1968.

2. G. Escoffier, «La question de l'Orphéon: un exemple de complexité musicale et sociale», *Un document du programme européen M.C.X./A.P.C.*, www.mcxapc.org, 2008.

des courbures et la satisfaction d'une demande instrumentale croissante. Mais aussi il faut des facteurs ingénieux pour multiplier les types d'instruments. Adolphe Sax, Belge installé à Paris en 1842, met au point saxhorns et saxophones et place la France en pointe dans l'industrie musicale. Enfin, la III^e République porte le mouvement orphéonique à son apogée avec la constitution d'une armée nationale disséminée dans de multiples villes casernes où les parades et les musiques militaires ont un grand succès et ont d'ailleurs une part dans l'exacerbation populaire du nationalisme avant 1914. C'est pendant la III^e République que s'étend la mode du kiosque à musique, monuments urbains festifs par excellence³.

L'histoire de la musique municipale à Laon se situe tout à fait dans cette histoire générale.

La création d'une école municipale de musique

Une école de musique naît en 1828. La décision municipale, sous la magistrature de Sars de la Suze est prise⁴ quelques jours seulement après la demande de Deglaire, professeur de musique. Celui-ci considère que «dans beaucoup de villes, les maires ont établi et protégé des écoles gratuites de musique; Monsieur le Maire de Soissons vient tout récemment de suivre cet exemple». Il argumente en présentant les divers avantages que l'école de musique peut offrir: «Les enfants de la classe ouvrière y trouveraient les moyens de se procurer un art d'agrément qui les occuperait dans leurs moments de loisir et les éloignerait de l'habitude des plaisirs dispendieux et nuisibles aux bonnes mœurs qui trop souvent les détournent de leurs travaux; les jeunes gens que le sort appelle aux armées et que le goût militaire ne domine pas se verrait à même d'entrer dans les musiques des régiments où ils pourraient être exemptés des régimes ordinaires»⁵. Ces propos sont alors ceux de nombreux notables, gouvernants, philanthropes qui notent avec satisfaction les heureux effets de la musique auprès du peuple⁶.

Une réaction ne tarde pas à se manifester. Jean-Baptiste Pollet, autre professeur de musique, jaloux sans doute de la réussite de Deglaire, «professeur de musique en cette ville depuis à peu près dix-huit mois», avance que lui l'est «depuis au moins quarante-cinq ans sans avoir discontinué cette profession» et «qu'il en avait fait la demande il y a plusieurs années et que MM. les maires lui avaient répondu dans le temps qu'ils ne le pouvaient point, que la ville n'avait pas de fonds pour pourvoir à cet établissement». Il accepterait modestement «d'être adjoint à celui qui vient d'être nommé»⁷.

3. Philippe Gumplowicz, *Les travaux d'Orphée*, Paris, Aubier, 1987.

4. Arch. com. Laon, 1 D 8, Registre des délibérations municipales, 1824 -1828, séance du 16 mai 1828 (?). Cette date est affirmée par les conseillers municipaux lors la séance du 21 novembre, mais il n'y en a pas trace dans le procès-verbal du 16 mai.

5. Arch. com. Laon, 1 R 53, Ecole de musique, Crédit 1828, lettre de Deglaire au maire, le 12 mai 1828.

6. P. Gumplowicz, *op. cit.*, p. 46.

7. Arch. com. Laon, 1 R 53, Ecole de musique, Professeurs 1829-1943, lettre de Pollet au préfet, le 28 mai 1828.

Deglaire, fort de l'acceptation municipale, n'hésite pas à ouvrir l'école de musique, de sa propre autorité, en assurant les cours à la « rentrée » suivante, et réclame la mise en place de la commission de surveillance prévue. Les conseillers municipaux, au pied du mur, légalisent le fait: « Il avait été arrêté qu'il serait nommé une commission chargée de la surveillance de cet établissement et même de rédiger un règlement pour son organisation intérieure. Le professeur Monsieur Deglaire qui a déjà ouvert le cours depuis le 1^{er} octobre désirerait pour l'ordre que cette commission soit nommée »⁸. Le conseil municipal désigne trois de ses membres, Oyon, Duchange, Signier, pour constituer cette commission; il vote 75 francs de traitement pour le quatrième trimestre 1828, somme à prendre dans les « dépenses imprévues » du budget de la ville: il pensait commencer l'école le 1^{er} janvier 1829 et inscrire les dépenses sur le budget 1829 seulement. Quant à Pollet, sa réclamation est rejetée, mais il est reconnu qu'il enseigne gratuitement la musique à beaucoup d'enfants et notamment aux enfants de chœur.

Or les trois personnes désignées pour constituer la commission refusent aussitôt. Toutes les raisons sont bonnes. Duchange argue que, contrôleur des contributions, il reste éloigné de Laon trop souvent et que ses « connaissances de musique sont trop bornées ». Les deux autres accusent la mise en place précipitée et donc le fonctionnement du conseil même: « Cette délibération ne m'a paru nullement arrêtée de la part du conseil qui a traité légèrement cette question pour passer à une autre plus importante » dit Signier. Oyon n'affirme pas autre chose: « J'ai pensé que cette délibération n'était pas sanctionnée par le conseil, ayant passé à une délibération étrangère à cet objet sans terminer sur celle-ci. Je me serais empressé alors de vous prier de jeter les yeux sur une autre personne »⁹. Pourtant Oyon et Duchange se laissent finalement convaincre puisqu'ils sont à nouveau et définitivement désignés le 23 novembre avec Debatz.

Un projet de règlement est élaboré. Le nombre d'élèves est fixé à dix-huit (article 5); ils doivent être des jeunes peu fortunés et des enfants de chœur (article 6) de dix ans au moins et de quinze ans au plus (article 7). La discipline est stricte puisque trois retards de plus de cinq minutes dans le mois peuvent entraîner le renvoi par la commission (article 9) qui établit également le rapport sur celui qui se conduit mal (article 11). Un examen a lieu tous les trois mois pour passer de la classe de deuxième division à celle de première division et à la classe instrumentale (article 12)¹⁰. Or le document garde des blancs sur la durée et les jours des cours. Le règlement n'aurait-il donc pas été achevé et adopté? Cela se peut. Le 14 mai 1830, le conseil municipal maintient l'allocation, mais il constate que, à regret, les cours ne sont plus assurés: « Il n'y a pas encore deux ans que cette institution a été formée; il se rappellera avec quel empressement, avec quelques sortes de satisfaction ce nouvel établissement a été accueilli par toutes les

8. Arch. com. Laon, 1 D 9, *Registre des délibérations municipales 1828-1833*, séance du 21 novembre 1828.

9. Arch. com. Laon, 1 R 53, *Ecole de musique, Comités de surveillance 1828-1879*, lettres de Duchange le 8 décembre 1828, de Signier le 8 décembre, de Oyon le 5 décembre 1828.

10. Arch. com. Laon, 1 R 53, *Ecole de musique, Crédit 1828*.

classes des habitants [...] Nous sommes pourtant au moment de voir cesser cet établissement. Déjà son cours est suspendu. Nous nous flattions que des causes accidentelles et passagères ont seules amené cet état de chose»¹¹. Peu après, le conseil municipal dirigé par le maire Le Carlier d'Ardon supprime l'allocation relative à l'école gratuite de musique en prenant acte que «la tentative que la ville a faite pour la formation de l'école n'a pas été couronnée de succès». Il est dommage que le procès-verbal de la délibération ait cru «inutile d'en rapporter les causes»¹².

La deuxième tentative est la bonne. À la demande d'un de ses membres, le conseil municipal en août 1858 décide d'ouvrir une école municipale gratuite de musique. Un des objectifs précédents demeure puisqu'elle «aurait l'excellent effet d'occuper d'une manière utile et honnête les loisirs des jeunes gens qui y prendraient part et de les soustraire à des habitudes et des distractions souvent pernicieuses». L'école apparaît aussi indispensable à la formation de musiciens pour la garde nationale. Il faut proposer un traitement suffisant au professeur «pour attirer à Laon un artiste capable»: 1 500 francs par an¹³.

Dès septembre 1858, le maire Beauvillé nomme Emile Guérin professeur-directeur de l'école et chef de musique de la garde nationale¹⁴. Un règlement est aussitôt établi¹⁵. L'école de solfège, de chant et de musique instrumentale s'adresse d'abord «aux familles peu aisées»; mais elle pourra accepter des élèves payant quatre francs par mois, après l'admission des «élèves gratuits dont le nombre n'est pas limité» (article 5). L'article 6 limite l'accès à ceux qui «savent lire et écrire, âgés de 9 ans au moins, 30 ans au plus sauf s'ils sont musiciens de la garde nationale». Les cours ont lieu trois fois par semaine: les lundi, mercredi et vendredi de «8 heures à 10 heures du soir» (article 11), pendant un an pour la classe de solfège, deux ans pour celles de chant et de musique instrumentale (article 10). Une sorte de contrôle continu est institué puisqu'il est prévu un à plusieurs examens par an, devant un jury de six personnes nommées par le maire (article 9). La discipline est toujours rigoureuse; il est interdit de réaliser des concerts publics sans l'autorisation du professeur (article 7); trois absences dans le mois provoquent la radiation, comme toute dégradation sur les cahiers fournis, sur les meubles et les murs de la salle (articles 14-15). Par contre les récompenses attendent les bons élèves; une fête, avec distribution de prix, musique par la garde nationale, couronne le travail annuel; Guérin demande au maire Beauvillé de la présider en 1859¹⁶; les lauréats deviennent même répétiteurs dans l'école (article 25).

11. Arch. com. Laon, 1 D 9, Registre des délibérations municipales 1828-1833, séance du 14 mai 1830.

12. Arch. com. Laon, 1 D 9, Registre des délibérations municipales 1828-1833, séance du 25 novembre 1830.

13. Arch. com. Laon, 1 D 25, Registre des délibérations municipales, séance du 12 août 1858.

14. Arch. com. Laon, 2 D 10, arrêté du maire, 21 septembre 1858.

15. Arch. com. Laon, 2 D 10, arrêté du maire, 30 novembre 1858.

16. Arch. com. Laon, 1 R 53, Ecole de musique, Crédit de Guérin au maire, le 25 août 1859.

Un local lui est fourni aussitôt. Le conseil municipal, opportunément, a résilié en 1858 un bail, passé en 1854, avec Grimblot, marchand de charbon, qui vient de décéder. Il louait deux pièces au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel-Dieu : « une salle dans laquelle on entre par le fond du vestibule, ayant 6,75 m de longueur et 6,65 m de largeur, éclairée par deux croisées sur la place du Palais de Justice et par deux croisées sur une cour intérieure ; une autre salle de 6,50 m sur 6,40 m dans laquelle on arrive par la précédente et par la rue de la Charpenterie [...] La première salle a son entrée commune avec l'école de dessin du côté de la place du Palais de Justice. Cette entrée donne sur un corridor à la suite de laquelle est un vestibule éclairé par des impostes vitrés sur la cour »¹⁷. La restauration est autorisée en octobre par les édiles et la résiliation est officiellement prononcée le 1^{er} novembre quand les locaux sont évacués¹⁸. L'éclairage au gaz est installé à la fin du mois. Or dès septembre 1859, « le nombre d'élèves qui suivent les cours de musique instrumentale tendant chaque jour à s'accroître, il devient impossible de les faire profiter des répétitions générales par suite de l'exiguïté du local ». C'est pourquoi le directeur Guérin demande l'agrandissement de la salle vers le sud, soit vers l'angle fait par la place du Palais de Justice et la rue Serurier ; il suffit de démolir le mur de refend et de le reporter d'une croisée¹⁹. En effet, la liste des élèves fréquentant l'école en 1864 révèle bien le dynamisme de l'école.

Est-ce pour cela que le maire Louis-Auguste Vinchon lui attribue un nouveau local, au 20 bis rue Serurier, libéré par le départ du bureau de bienfaisance ? Il se trouve au fond de la cour où on accède par l'impasse Serurier ; l'école de dessin est au-dessus²⁰. Il faut réaliser des travaux assez conséquents, puisque terminés en mai 1868 seulement. L'école de musique demeure à cette adresse jusqu'à la deuxième guerre mondiale ; entre temps, en 1920-1925, les dommages dus à la première guerre nécessitent des réparations²¹.

Paradoxalement, malgré les succès d'Emile Guérin, le maire l'écarte en septembre 1866. Charles Frédéric Selmer le remplace le 14 janvier suivant en gardant la double fonction de chef de musique de la garde nationale et de directeur de l'école municipale de musique²². À ce dernier titre, comme bilan de la reconstitution des classes, en 1874, il établit une liste de ses élèves en séparant ceux de la ville, y compris l'école des Frères, de ceux des faubourgs d'Ardon, Vaux, Semilly, La Neuville où les instituteurs, n'hésite-t-il pas à critiquer, ne le secondent pas beaucoup.

17. Arch. com. Laon, 1 M 45, Hôtel-Dieu, locations aux particuliers 1840-1874, bail entre la ville et Grimblot établi le 2 janvier 1854. Et 1 M 48, photos de l'hôtel-Dieu en 1929 avant sa destruction.

18. Arch. com. Laon, 1 M 45, Hôtel-Dieu, Installation du cours de musique, extrait du registre des délibérations municipales, séance du 4 novembre 1858.

19. Arch. com. Laon, 1 M 45, Hôtel-Dieu, Installation du cours de musique, lettre de Guérin au maire, le 1^{er} septembre 1859.

20. Arch. com. Laon, 1 M 23, Ecole de musique, plan de l'installation au 20 bis rue Serurier, 29 avril 1865.

21. Arch. com. Laon, 1 M 23, Ecole de musique, travaux 1920-1925.

22. Arch. com. Laon, 2 D 36, Registre des correspondances des maires 1861-1867, lettre du maire à Selmer, le 17 janvier 1867.

Après le décès de Selmer, le maire Glatigny, en janvier 1879, dissocie en partie les deux activités. Le chef de musique demeure directeur de l'école, mais il n'est plus le professeur; ce rôle revient à Alphonse Jouy jusqu'en 1906²³, où Alphonse Crousez réunit à nouveau toutes les responsabilités musicales municipales.

La musique de la garde nationale jusqu'en 1871

Pendant la Révolution, en exécution des lois du 17 thermidor (4 août) et du 13 fructidor an VI (30 août 1798), l'administration municipale de Laon établit un programme type pour les fêtes nationales, commémoratives, morales et funéraires, repris des injonctions de l'administration départementale. Il précise que, la veille, un commissaire de police annonce la fête «par son de caisse» dans toute la ville, puis que le jour même, à deux heures de l'après-midi, un cortège se forme, constitué des autorités, des enfants des écoles, des blessés de guerre et de leurs familles, encadrés par la force armée, et d'une «musique citoyenne»; après un discours «moral et républicain», un chœur de citoyens chante des hymnes républicains, en particulier *Veillons au salut de l'empire* et *Amour sacré de la patrie*.²⁴ Ainsi il existe dès ce moment, à Laon, une «musique citoyenne» et un «chœur citoyen» qui révèlent bien la naissance du mouvement orphéonique.

La première organisation de musique instrumentale décrite est celle de la garde nationale²⁵. De la Révolution à 1871, la garde nationale regroupe les citoyens en une milice qui doit assurer l'ordre public dans la ville. Son «corps de musique se compose de gardes nationaux recrutés dans les diverses compagnies du bataillon»²⁶. La première trace de son existence est la liste de ses 24 membres et de leurs instruments en 1816²⁷:

| | | | | | |
|-----------------|---|-------------------|---|--------------|---|
| basson | 2 | cymbale | 1 | petite flûte | 2 |
| grosse caisse | 1 | petite clarinette | 1 | serpent | 2 |
| caisse roulante | 1 | grande clarinette | 7 | trombone | 1 |
| chapeau chinois | 1 | cor | 3 | trompette | 1 |

23. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, arrêté du maire du 16 janvier 1879 et lettre de la commission au maire du 15 janvier 1890.

24. Arch. com. Laon, SRL 16, délibération municipale du 19 thermidor an VII. Claude Carême, «Des fêtes de la Révolution aux fêtes de l'Empire à Laon (1798-1811)», *Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne. Mémoires*, t. LIII, 2008, p. 51-82.

25. P. Gumpelowicz, *op. cit.*, p. 69. En France, les «gardes françaises» semblent être les premières en 1764 à constituer un orchestre régimentaire moderne avec 16 instruments de cuivre et àanches.

26. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, règlement du 3 février 1849, art. 1.

27. P. Gumpelowicz, *op. cit.*, p. 72. Le développement des sociétés instrumentales est tributaire d'instruments solides, fiables, d'un coût relativement peu élevé. Or la première moitié du XIX^e siècle connaît des progrès décisifs dans le travail des métaux. Le facteur Adolphe Sax, issu d'une famille de facteurs belges et installé à Paris en 1842, est sans doute le plus célèbre avec ses saxophones et saxhorns.

Le chef est un certain Ferdinand qui habite rue du Change ; d'ailleurs tous les participants logent sur le Plateau. Une autre liste, celle des musiciens convoqués à une répétition en 1840, permet de saisir les avatars de cette « Musique » : ils ne sont alors que 18 dirigés par Alzina²⁸.

L'enthousiasme en effet n'est pas toujours au rendez-vous. En 1832, Philippe Joseph Sirié se dit « zélé », « exact » mais réclame une indemnité pour participer au corps de musique expliquant que « chargé d'une forte famille et n'ayant que le travail de ses bras pour pourvoir à leur entretien, il se voit forcé avec regret de ne plus pouvoir faire partie de cet honorable corps à moins que de compromettre l'existence de ses enfants ». Il supplie le commandant du bataillon Bauchart d'être son interprète auprès du maire « pour lui faire obtenir une indemnité proportionnée au temps que sacrifie l'exposant tant aux répétitions qu'aux réunions »²⁹. Ce n'est pas l'enthousiasme non plus, en 1840, pour un musicien, Roban, qui est radié pour une « mauvaise volonté » exprimée par plus de « trois absences injustifiées »³⁰.

La crise existe-t-elle avant 1848 ? Dix-huit présents, c'est peu. La demande d'indemnité montre un enthousiasme limité. La crise est de toute façon certaine cette année-là. Peut-être la Révolution en est-elle une cause. Toujours est-il que le chef de musique Alzina se plaint au maire Simon Coci : « J'ai fait tous mes efforts pour arriver à composer le personnel et à diriger une bonne musique. Les premières années ont été satisfaisantes [...] Mais plus tard, le relâchement des gardes nationaux à se rendre aux réunions s'est communiqué dans la corporation des musiciens, et insensiblement la musique a perdu de sa force par l'absence successive de plusieurs de ses membres ». Il réclame une réorganisation en proposant de rester le chef de musique³¹... et laisse sa place à Mennesson, professeur de musique au collège³², qui « consacre des soins attentifs à la Musique de la garde, passe du temps à arranger et copier les morceaux » au point de voir augmenter son traitement de 600 à 700 francs³³. Déterminé, Mennesson crée à ses frais une école de chant gratuite chez lui et demande qu'elle devienne municipale³⁴. Sans suite. Il rappelle son antériorité aux élus, lorsque Charles Vois fait la même demande. Mais dans ses arguments, il avoue « que la Musique a été presque détruite par les pertes nombreuses faites depuis trois ans »³⁵. Cela perdure puisqu'il refuse de participer aux concours de « musique militaire » à Saint-Quentin et d'orphéons à Melun en 1854 en invoquant la perte « l'année dernière d'une

28. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, liste des membres 1816.

29. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettre de Sirié du 10 janvier 1832.

30. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, procès-verbal d'Alzina, 8 octobre 1840.

31. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettre d'Alzina au maire, 6 avril 1848.

32. Arch. com. Laon, 1 D 20, Registre des délibérations municipales, séance du 2 mai 1848.

33. Arch. com. Laon, 1 D 21, Registre des délibérations municipales, séance du 9 août 1850.

34. Arch. com. Laon, 1 D 22, Registre des délibérations municipales, séance du 7 août 1851.

35. Arch. com. Laon, 1 D 23, Registre des délibérations municipales, séance du 15 novembre 1852.

partie des musiciens» et le fait que «les élèves nouvellement entrés n’avaient pas acquis le degré d’instruction et de force convenable pour une bonne exécution». Il refuse de concourir à Compiègne l’année suivante de par les «pertes nombreuses depuis plusieurs années» avoue-t-il³⁶. Une crise, une crise longue, existe donc bien. D’ailleurs le maire Charpentier de Beauvillé en 1858 décide sa dissolution et peu après il annonce sa réorganisation sous la conduite d’un nouveau chef, Emile Guérin³⁷.

Au cours de l’été 1858, ce dernier veut quitter l’armée et Marseille, où il est chef de musique du 78^e de ligne, car «sa femme n’est pas d’une brillante santé» et il presse le maire de Laon de l’engager. Il affirme fortement: «Je crois pouvoir remplir l’emploi sans jamais m’attirer les reproches de qui que se soit». L’avis très favorable du colonel du régiment détermine son recrutement, pour 1 800 francs par an, comme chef de musique de la garde nationale et comme directeur et professeur de l’école municipale gratuite de musique³⁸.

Guérin obtient tout ce qu’il veut: une salle de musique – tant pour l’école que pour la garde nationale – et son agrandissement, un nouveau règlement pour la musique de la garde en 1862, la réparation des instruments. Il crée en 1864 une «Union chorale»³⁹ destinée à un long avenir. Tout semble bien aller sous la baguette de Guérin, même si un membre, un certain Louis-Philippe Benoît, clairon, est radié pour... ivrognerie et conduite scandaleuse⁴⁰. Et pourtant, une nouvelle crise survient assez rapidement. Un complot contre Guérin s’organise au sein même de la «musique». Juneaux, un des musiciens et membre de la commission dénigre le chef de musique: «Depuis longtemps elle [la Musique de la garde] a perdu les qualités qui la distinguaient autrefois (sic) [...] Cette déchéance n’a rien qui étonne si l’on considère les caprices qu’elle a dû subir et le mauvais vouloir qu’elle a rencontré dans une direction égoïste et peu scrupuleuse: nourrie de productions des plus discordantes, son goût s’est émoussé au contact de certains morceaux d’une orchestration bâtarde et inintelligible». Le maire Vinchon reçoit parallèlement les lettres de neuf démissionnaires. Il écrit au commandant: «un certain nombre de membres de la musique démissionnent» et réclame la réunion de la commission municipale de musique. Celle-ci n’hésite

36. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettres de Mennesson au commandant de la garde nationale, 31 mai 1854 et 28 mai 1855.

37. Arch. com. Laon, 2 D 10, arrêts du maire du 26 mai et du 24 septembre 1858.

38. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettres de Guérin du 14 juillet et du 11 août 1858, lettre du colonel de 78^e de ligne de Marseille le 25 août 1858. Il a 29 ans, son épouse Joséphine Bouteillier 20 ans. P. Gumplowicz, *op. cit.*, p. 131, note: «Dans une petite société, le chef est l’homme à tout faire. De la direction d’orchestre aux leçons de musique et de solfège. Tout. Quel métier ! Les premiers partent de zéro.»

39. Arch. com. Laon, 2 R 2, Autres sociétés musicales 1844-1894, statut du 4 février 1864. Le nombre des membres de l’Union chorale est fixé à 40, âgés d’au moins 15 ans (article 2), payant une cotisation annuelle de deux francs (article 4); les chanteurs sont divisés en quatre parties chantantes, premiers ténors, deuxièmes ténors, barytons, basses (article 6) recevant deux leçons par semaine (article 12); une commission de sept membres, élue pour trois ans par les sociétaires, dirige l’Union chorale (article 5); plusieurs absences aux répétitions entraînent la radiation (article 15).

40. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, radiation du 28 octobre 1862.

pas à accuser : « Il est impossible d'arriver à un résultat satisfaisant sous la direction de M. Guérin. Il faut faire le choix d'un autre chef de musique »⁴¹. Le président de l'Union chorale a beau envoyer une lettre flatteuse à propos de Guérin : « Le bruit nous est parvenu que quelques personnes prétendaient que Monsieur Guérin négligeait la musique en faveur de notre société [...] Notre devoir est de vous mettre au courant du service que fait Monsieur Guérin au milieu de nous et nous devons dire que si notre société a fait quelques progrès c'est grâce à son directeur et il serait difficile de trouver un chef plus dévoué »⁴². Guérin lui-même dénonce au maire Vinchon le véritable complot dirigé par Juneaux qu'il définit comme « mauvais instrumentiste, mon ennemi personnel » dans une liste d'appréciations sur les démissionnaires⁴³.

Le prétexte avancé par ses accusateurs semble être la participation de Guérin à une « Société musicale » fondée en 1865, participation qui le détournerait de son activité municipale. Or il affirme « n'avoir pris aucune part à l'organisation » de cette société formée « dans le sein de la musique de la garde nationale » et « n'avoir reçu aucun ordre du commandant pour ne pas la diriger » ; les statuts confirment ses dires puisqu'elle est placée « sous le patronage de l'autorité municipale » (article 1) ; qu'elle « s'engage à faire le service comme Musique de la garde nationale » (article 2) et que « le chef de musique est nommé par l'autorité municipale » (article 8)⁴⁴ ; il s'étonne de constater que ce sont ceux qui l'ont demandé pour diriger cette société qui veulent alors sa perte : « Pourquoi ces messieurs de la commission de la société musicale m'ont-ils choisi il y a un an pour leur directeur et qu'aujourd'hui ils ne me reconnaissent plus les qualités voulues pour la diriger. J'ai donc bien changé depuis ? »⁴⁵. Le 30 juillet, la décision du premier magistrat de la ville tombe comme un couperet ; il adopte l'avis de la commission, veut une réorganisation en dehors du chef actuel et donc dissout la musique de la garde nationale⁴⁶. Guérin se retire à Bruyères où il fonde une « Union chorale » et participe avec elle au concours de musique de Laon en 1866 ! La ville en effet organise des concours d'orphéons associés à des concours de pompiers. Les archives gardent les traces de ceux de 1866 à 1869. En mai 1866, la crise est telle au sein de la musique laonnoise que la ville ne présente qu'une fanfare composée de 16 élèves de l'Institution Routier dirigée par Martin, professeur de musique. Il n'y a donc plus de musique municipale alors⁴⁷.

41. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettre au maire, le 20 juillet 1866.

42. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettre du président de l'Union chorale au maire, 4 juillet 1866.

43. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, liste établie par Guérin le 13 juillet 1866.

44. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Organisation, statuts de la Société musicale de 1865.

45. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettre de Guérin au maire, le 21 juillet 1866.

46. Arch. com. Laon, 2 D 36, Correspondance du maire 1861-1867, lettres du maire au commandant de la garde les 30 juillet et 2 août 1866.

47. Arch. com. Laon, 1 I 40, Concours de musique du 20 mai 1866.

Les propositions ne manquent pas pour prendre la place de Guérin. Cordevant d'Urcel, Gérard de Soissons, Domergue de Paris, Dubois d'Origny-en-Thiérache, Deshayes de Vichy, Achermann de Dol-de-Bretagne, Alzina de Laon, Raynaud d'Avallon⁴⁸ sont écartés au profit de Charles Frédéric Selmer, clarinettiste, chevalier de la légion d'honneur le 19 septembre 1860⁴⁹, chef de musique à la retraite du 9^e régiment d'infanterie à Paris. C'est le maire qui insiste, ayant « le désir de voir accepter » par Charles Frédéric Selmer les deux directions pour 1 500 francs par an plus 150 francs d'indemnité de logement⁵⁰. Avec le nouveau chef de musique, et sans doute aussi grâce au travail de base effectué – et non reconnu – par Guérin pendant plusieurs années auparavant, la musique municipale peut en 1869 participer au concours de musique organisée par la ville. Les Laonnois assistent d'abord à un défilé de tous les groupes invités, précédés de la musique de la garde nationale de Laon, entre le champ Saint-Martin et l'hôtel de ville ; puis deux concours se partagent les 24 fanfares et 8 harmonies présentes, l'un sur la place de l'hôtel de ville, l'autre sur la promenade de la Couloire ; chacun est contrôlé par un jury de quatre personnes : Selmer est le président du deuxième jury⁵¹.

La guerre de 1870-71 et la Commune de Paris sont fatales à la garde nationale et par là aux organisations musicales laonnoises. En fonction de leur disparition, Selmer démissionne en septembre 1871, « par suite d'engagements avantageux » à l'orchestre du Théâtre d'Alger⁵². Il quitte Laon le 5 octobre.

La création difficile de l'Harmonie municipale

Le retour de Charles-Frédéric Selmer⁵³, 1873-1878

Après la dissolution de la garde nationale décidée par l'Assemblée nationale et le gouvernement de Thiers le 25 août 1871⁵⁴, le maire Jean-François Gla-

48. Arch. com. Laon, 3 H 46, Musique de la garde nationale, lettres des 21 août, 8 septembre, 15, 18, 30 octobre, 10 et 11 novembre 1866.

49. Arch. personnelles de la famille Selmer.

50. Arch. com. Laon, 2 D 36, Correspondance du maire 1861-1867, lettre du maire à Selmer du 14 janvier 1867.

51. Arch. com. Laon, 1 H 36, Festival du 29 août 1869. Le jury à la place de l'hôtel de ville se compose de Lorion, Jumeaux, Jacqurige, Desfrenne ; le jury à la promenade de la Couloire se compose de Selmer, Périnne, Lemaître, Marcy.

52. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettre de Selmer au maire, le 7 septembre 1871.

53. P. Gumpelowicz, *op. cit.*, p. 69. L'harmonie est l'orchestre le plus complet de la palette orphéonique ; il inclut les familles instrumentales suivantes : les instruments dits de « petite harmonie » dans l'orchestre symphonique (flûte, hautbois, basson), les instruments à anches (clarinette, saxophone), les cuivres clairs (trompette, cornet à pistons, clairon), les saxhorns (bugle, alto, baryton, basse), les percussions (tambour, caisse claire, cymbales). La fanfare est composée de cuivres clairs, saxhorns, percussions. La batterie-fanfare se limite aux instruments de vénerie et d'ordonnance (instruments sans piston, tambours).

54. Arch. com. Laon, 3 H 52, Dissolution de la garde nationale, affiche annonçant la dissolution des gardes nationales du département de l'Aisne et la remise obligatoire des armes avant le 25 novembre 1871.



Charles-Frédéric Selmer en tenue de garde nationale.

tigny désire, dès l'année suivante, réorganiser la «musique» et l'enseignement musical municipal⁵⁵. Il s'adresse au chef de musique de la garde républicaine, Paulus, pour qu'il lui indique un éventuel postulant «qui en assure le succès tant par son mérite comme professeur et même un peu comme compositeur que par son talent comme exécutant, aussi pour son éducation et par sa parfaite honabilité»⁵⁶. Certains s'étaient proposés aussitôt la démission de Selmer, bien informés de celle-ci: Neerman son gendre de Gravelines⁵⁷, Camatte organiste de Fontenay-aux-Roses⁵⁸, Binon chef de musique du 30^e de ligne, fils de chef de musique⁵⁹. Sous la pression de la commission de musique et du conseiller municipal Marcy, Glatigny écarte les demandes de Flory, Bousquier, et de Binon qui

55. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Membres des commissions administratives, lettre du maire à Selmer, 8 octobre 1872.

56. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettre du maire à Paulus le 12 décembre 1872.

57. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettre de Neerman au maire le 5 octobre 1871. Neerman est chef de musique à Gravelines.

58. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettres de Camatte et de ses amis au maire en octobre et novembre 1871.

59. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettres de Binon au maire des 4 et 12 septembre 1871, 13 janvier 1872.

insiste⁶⁰. Il donne la faveur à Charles Frédéric Selmer et lui avoue même la détermination à le rapatrier en soulignant « la bienveillance dont on est animé à votre égard »⁶¹. Selmer accepte en avril mais se montre exigeant financièrement et habile négociateur. Que penser de son argumentation ? « Les personnes qui vous ont dit que j'avais le désir de rentrer en France sont assez bien renseignées ; le seul motif est que nous désirons nous rapprocher de nos enfants mariés. Je ne suis pas comme vous pouvez le supposer dans une situation précaire. Ici mes enfants⁶² m'aident, chose qui ne serait pas à Laon où je retournerais pourtant volontiers car j'en conserve un excellent souvenir »⁶³. Il affirme qu'il gagne 4000 francs, qu'il a la certitude d'être nommé chef de musique de la milice algérienne et qu'il « sacrifie tout cela pour retourner dans cette bonne ville de Laon ». Finalement il réclame 3000 francs ! Puis il se laisse tenter pour 2500 francs, mais exige un contrat de cinq ans, l'école gratuite pour ses enfants à Laon et le remboursement des 829 francs de frais de transport Alger-Laon (calculés avec minutie par lui-même) pour toute sa famille de... sept personnes et demi. Il termine son propos par une mise en demeure : « Honorez-moi au plutôt d'une réponse définitive car la direction du Théâtre d'été⁶⁴ me tourmente fort pour me faire signer mon engagement »⁶⁵. Le maire Glatigny, en écrivant au ministre de la Guerre pour obtenir le voyage gratuit, souligne « le vif intérêt qu'il porte à cet ancien chef de musique qui a un très grand mérite et une conduite irréprochable » ; il prétend, pour obtenir de ce ministre ce qu'il veut et réaliser une économie, que Selmer, « chevalier de la Légion d'honneur [...] loin d'avoir trouvé à Alger la réalisation de ses espérances y a éprouvé des pertes très fâcheuses occasionnées par les faillites des directeurs du Théâtre »⁶⁶. Où est la vérité ? De toute façon Selmer repart d'Alger le 26 avril 1873 à destination de Laon⁶⁷.

60. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettres au maire, de Flory le 19 décembre 1872, de Bousquier le 8 avril 1873, de Binon les 17 décembre 1872, 21 mars 1873.

61. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, Recherche d'un chef de musique 1872-1873, lettre du maire à Selmer, le 8 mars 1873.

62. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Selmer au maire, le 28 février 1873 : à Alger, Selmer a deux fils, Henri et Emile, qui jouent avec lui de la clarinette. Il prépare alors un troisième fils, Alexandre, à la maîtrise de la flûte.

63. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Selmer à Marcy 28 février 1873.

64. Le Théâtre d'Alger organise deux saisons de spectacle, une « d'été », une « d'hiver ».

65. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Selmer au maire, 16 mars 1873.

66. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre du maire au ministre, 2 avril 1873.

67. Arch. com. Laon, 1 F 16, Recensement de 1876, et état civil d'Arras, 1819. Charles Frédéric Selmer est né à Arras le 6 mars 1819 de Jean Jacques Selmer, musicien au 2^e régiment du corps royal du génie et âgé alors de 34 ans, et de Joséphine Adamar. En 1876, à 57 ans, Charles Frédéric aurait eu 16 enfants. Il loge à Laon au 13 rue Saint-Martin, avec son épouse, née Anne Rambert à Nîmes, 51 ans, son fils Emile, musicien, 19 ans, né à Mézières, sa fille Marie Joséphine, modiste, 14 ans, née à Alger, ses deux derniers fils, Alexandre, 12 ans, né à Lyon, et Aimé, 6 ans, né à Laon. Henri,

Il reconstitue l'Union chorale assez vite. L'ensemble très étoffé des 96 membres honoraires et 38 membres actifs en 1873 (onze premiers ténors, sept deuxièmes ténors, sept barytons, onze basses, un porte-bannière) le montre. Lusteaux en est le directeur⁶⁸.

Mais pour la «Musique», la réorganisation n'est pas aisée. Une liste de 35 participants à l'ancienne musique de la garde nationale est établie en avril 1873. Selmer les convoque dans la salle de répétition, rue Serurier, en juillet⁶⁹. Quand Glatigny interroge Selmer sur les participants, ce dernier répond que «la musique municipale n'est pas actuellement en état de se présenter convenablement à un concours quelconque. D'abord à cause du petit nombre d'exécutants, ensuite il manque des séries entières d'instruments indispensables». Il avait déjà dressé quelques mois auparavant la liste des membres honoraires assez nombreux – 54 – et des «musiciens jouant»⁷⁰ – 24 lui compris – répartis ainsi :

| | | | | | |
|-----------------|---|-------------|---|-----------|---|
| alto (mi bémol) | 1 | basse | 2 | hautbois | 1 |
| baryton | 2 | clarinette | 9 | piston | 3 |
| batterie | 2 | contrebasse | 2 | saxophone | 1 |

Cette fois, il indique ce qui manque pour constituer une harmonie satisfaisante: trois trombones soit une série entière, deux bugles soit également une série, sept saxophones, trois altos mi bémol, une flûte. Il ajoute la liste des 45 musiciens partis depuis 1873 en les regroupant selon les causes de départ: vingt-trois «démissionnaires», dix «*partis de Laon*», huit «engagés», deux «renvoyés», deux «morts». Enfin il désigne douze personnes à contacter «pour reconcourir en première division»⁷¹.

Ce n'est pas facile. Le maire lui-même convoque ces personnes. Il faut essuyer des refus comme celui de Cordevant, trop occupé en tant qu'organiste à Saint-Martin et chantre à l'hospice, et celui de Defrenne, qui a «fait partie de la société musicale pendant 25 ans». Le maire doit réitérer son appel à participer à la société «qui a l'intention de donner des sérénades hebdomadaires pendant l'été»⁷².

clarinettiste, né en 1858, revenu aussi d'Alger, quitte Laon avant 1876 pour fonder en 1885 à Paris l'entreprise d'instruments de musique «Selmer» qui devient mondialement célèbre après la première guerre mondiale; Henri meurt en 1941. Alexandre est un remarquable clarinettiste. Emile est trompettiste; il s'installe comme bijoutier et décède en 1920. Les tombes du père, Frédéric, et du fils, Emile, sont toujours côté à côté dans le cimetière Saint-Just.

68. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Les autres sociétés musicales, liste de mai 1873.

69. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Organisation, liste établie le 14 avril 1873, répétition le 7 juillet.

70. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Organisation, liste du 5 octobre 1876.

71. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Organisation, échange de lettres entre le maire et Selmer, les 15 et 18 mars 1877.

72. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Organisation, lettres du maire et réponses, 16 à 18 avril 1877.

La manifestation essentielle est l'inauguration du kiosque, sur la promenade de la Couloire, le 16 juin 1877⁷³. Le kiosque est un des principaux moyens, au même titre que l'orgue, au XIX^e siècle, pour diffuser les répertoires musicaux dans le peuple, tant de la musique militaire que, en transcription, la « grande musique ». La transcription n'a alors rien de péjoratif. Le kiosque se révèle en outre comme un lieu musical stratégique puisque, installé sur les places publiques ou squares, il regroupe les générations, les sexes, les catégories sociales dans une très libre sociabilité : liberté de mouvement, de parole, économique grâce aux limonadiers-cabaretiers qui souvent sont à l'initiative du kiosque pour développer leurs ventes.

L'histoire du kiosque met d'ailleurs en avant la liberté. En effet, s'il est issu du pavillon chinois, il entre au XVIII^e siècle en Angleterre dans les jardins « à l'anglaise » puis en France dans les jardins « de folie ». Il faut attendre la Seconde République pour que le regroupement en plein air soit autorisé et rende le kiosque possible. Son apogée se situe après 1870, avec la multiplication des sociétés musicales, telles les harmonies, la ferveur patriotique qui raffole des costumes et airs militaires, et l'architecture métallique qui assure à chaque quartier son kiosque à musique « en kit ». Il est avec la mairie-école le bâtiment de référence de la Troisième République avant la première guerre. Celui de la promenade de la Couloire appartient à ce mouvement⁷⁴.

Quatre corps de musique participent à son inauguration. L'Union chorale de 40 membres chante *La route du guet* de Victor Roux et *Les elfes* de Saintis ; la musique du 45^e régiment d'infanterie avec 53 participants interprète *Les croisés* de Verdi, *Charles VI*, *L'enclume* ; le « 13^e trompette » de 20 exécutants présente *Le retour de Hemmerlé*, *Rosalia* de Tillard. L'ensemble de Selmer joue *L'Oriental* de Hemmerlé et *La part du diable* de Aubert ; il ne regroupe encore que musiciens⁷⁵ qui se classent ainsi :

| | | | | | |
|---------------------|---|----------------|---|-----------|---|
| alto (saxhorn mi b) | 3 | clarinette | 9 | Piston | 3 |
| baryton | 3 | contrebasse | 2 | Saxophone | 3 |
| basse si b | 3 | flûte (petite) | 1 | Trombone | 2 |
| batterie | 2 | hautbois | 1 | | |

Selmer réussit ; la « musique » est reconstituée ; elle compte 50 musiciens dès 1879, grâce, sans doute, à l'école de musique qui donne les instrumentistes qui manquaient⁷⁶ :

73. P. Gumplowicz, *op. cit.*, p. 150, donne une belle image des kiosques à musique. Ils sont l'« incarnation monumentale de l'idéal orphéonique : ouverts à tous vents, offerts à la vue de tous, exotiques par leur silhouette et en même temps fondus dans le paysage alentour ».

74. Interview de Marie-Claire Missa du 23 décembre 1997 sur France Musique, et exposition *La musique populaire*, musée des arts et traditions populaires, Paris, 1997-1998.

75. Arch. com. Laon, 1 I 22, Inauguration du kiosque, 16 juin 1877.

76. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Instruments, liste des musiciens et instruments du 25 mai 1879, et 1 F 16, Recensement de 1876 : la famille de Porsch habite rue des Chenizelles, avec son épouse, 28 ans, née en Moselle, son fils Prosper, 4 ans, né à Meudon, et sa belle-mère, Veuve Porsch, née Maria Scher à Bitsch.

| | | | | | |
|---------------|---|-------------------|----|--------------|----------------|
| alto | 2 | grosse caisse | 1 | cor | 2 |
| baryton | 3 | caisse roulante | 1 | petite flûte | 1 |
| basse | 3 | grande clarinette | 11 | piston | 4 |
| bugle | 3 | petite clarinette | 1 | saxophone | 5 (mi b, si b) |
| caisse claire | 1 | contrebasse | 2 | trombone | 14 |

Selmer est apprécié. Malheureusement pour les mélomanes laonnois d'alors, il décède le dimanche 17 février 1878⁷⁷. Le lendemain, le *Courrier de l'Aisne* fait part de la nouvelle et des circonstances : « Nous apprenons avec regret la mort de M. Selmer qui vient de succomber aux atteintes d'une douloureuse maladie qui le minait depuis longtemps [...] C'est hier à 11 heures et demi que M. Selmer a succombé ; par une coïncidence singulière, le regretté chef de notre société musicale a rendu le dernier soupir au moment même où la musique militaire du 45^e de ligne passait sous ses fenêtres ». L'article multiplie les éloges : « Il était devenu un des meilleurs instrumentistes [...], occupa une place distinguée dans le monde musical [...], sut amener les exécutants qu'il dirigeait à un tel degré de perfection qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur [...] , de nombreux concerts ont permis à nos concitoyens de se rendre compte des résultats considérables que cet habile artiste avait su obtenir en très peu de temps. »⁷⁸

1879 : la fondation de la Musique municipale

Il faut pourvoir au remplacement de Selmer. Porsch, chef de musique du 45^e régiment d'infanterie, basé à Laon, est choisi en janvier 1879⁷⁹. Deux faits surviennent pendant sa présence.

Tout d'abord les responsabilités, jusque là confondues, de l'école de musique et de la « Musique » sont dissociées par décision du conseil municipal le 14 janvier 1879. Porsch qui garde son activité militaire dirige l'une, Alphonse Jouy dirige l'autre tout en enseignant le chant dans les écoles communales, et tout en cumulant la sous-direction de l'Harmonie et la direction de l'Union chorale⁸⁰. Porsch reçoit un traitement de 1 200 francs, alors que Jouy reçoit 1 500 francs.

Le deuxième événement est plus fondamental puisque c'est à ce moment, le 4 mars 1879, approuvé par le préfet le 8 avril 1879, qu'un statut est donné, à la l'association « Musique municipale de Laon », sa dénomination officielle. Le conseil d'administration est de six membres élus, renouvelables par moitié tous les ans. Ceux-ci choisissent le président (articles 1 et 2). Le chef de musique reste nommé par « l'autorité municipale » qui en outre subventionne l'association.

77. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Instruments, lettre du maire à Marcy.

78. Bibl. mun. Laon, *Le Courier de l'Aisne*, 18 et 19 février 1878.

79. Arch. com. Laon, 2 D 11, arrêté du maire du 16 janvier 1879.

80. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de la commission de la musique, 15 janvier 1890. Arch. com. Laon, 1 D 53, Registre des délibérations municipales, séance du 17 décembre 1906. Alphonse Jouy, 36 ans, employé de préfecture, marié à Marie Poulain, habite 19 rue des Bouchers, dirige l'Union chorale à partir de mai 1878.

Celle-ci est une « société particulière »⁸¹. La discipline imposée aux musiciens est sévère ; il est interdit de fumer, de discuter ; les répétitions sont obligatoires (article 5) ; toute infraction entraîne une peine allant du rappel à l'ordre à l'exclusion. Une liste des 42 membres, avec les adresses et instruments, accompagne le dossier : vingt-sept sont dits « entrés » le 4 mars, quinze « entrés » le 1er juillet. Les instruments distribués (32) se répartissent comme suit⁸² :

| | | | | | |
|---------------|---|---------------|---|----------|---|
| alto | 2 | grosse caisse | 1 | hautbois | 2 |
| baryton | 1 | clarinette | 9 | piston | 3 |
| basse | 3 | contrebasse | 2 | Saxo | 3 |
| bugle | 1 | cor | 1 | trombone | 2 |
| caisse claire | 1 | flûte | 1 | | |

Comme le conseil municipal offre quelques instruments mais « ne peut aller plus loin car les raisons budgétaires sont des barrières qu'on ne franchit pas sans amener dans l'économie d'une ville une perturbation funeste », le conseil d'administration de l'association lance peu après une souscription en caressant la vanité de la population bourgeoise : « Vous ne refuserez pas, nous en avons la conviction, de vous associer à une œuvre agréable pour tous [...] Votre nom sera inscrit sur un registre spécial qui sera le Livre d'Or de la société »⁸³.

On constate que le nom « Harmonie municipale » n'a rien d'officiel alors. Il s'impose cependant en pratique : le cachet de la société porte une lyre et « Harmonie municipale » en exergue. Il s'impose aussi par le langage : dans cette même lettre de souscription, le conseil d'administration dénomme sa propre association « Harmonie » : « Après des phases et des alternatives bien diverses, la Société Harmonie municipale de Laon vient de se reconstituer »⁸⁴. Dans une pétition, en 1889, l'Union chorale utilise bien le nom d'« Harmonie » en demandant que Jouy ne soit plus « sous-chef de l'Harmonie municipale »⁸⁵.

L'Harmonie est suffisamment reconstituée pour réaliser des concerts publics. En juillet 1880, c'est la « fête des drapeaux de l'Armée », soit des deux régiments stationnés à Laon, le 45^e d'infanterie jusqu'en 1923 à la caserne Hédouville (citadelle) et le 29^e d'artillerie à la caserne Hanique ou Saint-Martin. Après la remise des drapeaux au champ Saint-Martin, l'Harmonie municipale et l'Union chorale donnent un concert à vingt heures, place de l'hôtel de ville⁸⁶.

81. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Statuts, arrêté préfectoral du 8 avril 1879 et réorganisation 1901-1902

82. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Membres 1876 -1894.

83. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Instruments, lettre de souscription du 1^{er} octobre 1879.

84. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Instruments, lettre de souscription du 1^{er} octobre 1879.

85. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, propos du sous-chef de l'Harmonie, pétition du 3 août 1889.

86. Arch. com. Laon, 1 I 36, Fête des drapeaux de l'Armée, 25 juillet 1880.

Dynamisme ou crise de la Musique municipale selon la personnalité du chef de musique

Porsch donne sa démission le 19 octobre 1882, proposant toutefois de rester jusqu'en décembre «pour ne pas perdre le fruit du travail d'orchestration que j'ai préparé pendant les vacances»⁸⁷. Une tension s'est créée entre lui et la municipalité. Elle est sans doute due à la double activité de Porsch qui est resté chef de musique du 45^e régiment d'infanterie et n'a, de ce fait, pas assez de disponibilité pour s'occuper de la musique municipale. Le maire Glatigny met fin à son service sur le champ «conformément à la délibération du 14 janvier 1879, il sera par suite de votre démission procédé immédiatement à une réorganisation des deux services musicaux»; en outre, il lui enjoint de rendre tout document «qu'il aurait encore entre les mains», comme les partitions⁸⁸. La liste de celles-ci est longue pour un si bref passage : *Le blocus de Barthe*, *Le violoneux* et *L'ami de la jeunesse* de Sakier, *Le Lyonnais*, *Ventoux* et *Une soirée près du lac de Leroux*, *Primavera* de Deneaux, *Pas redoublé* de Wetge, *Célestine* de Pivot, *Introduction au boléro* de Sellenick, *Rêve d'amour* d'Auber, *Ouverture du paludier au bourg de Batz* de Feevre, *Les rives de la Charente* de Ganetes, *Skating valse* de Lévêque, *Léon*, *Fantaise sur Gulisan* de Delaytrae, *Galop de crêcelles* de Eterlen, *Saint Victor* de Bonnelle, *Marche du 25^e de ligne* de Meyer, *Herculanum* de David, *La promise d'un autre* de Gibert, *Symphonie en ut mineur* de Beethoven⁸⁹.

Porsch n'est donc resté que trois ans. Le maire Glatigny lui trouve très rapidement un successeur, Georges Siegrist. Siegrist est d'origine alsacienne, puisque né à Phalsbourg en 1824. Engagé dans l'armée, il entre en 1854 à la musique du 4^e voltigeur de la Garde; il est ensuite successivement sous-chef au 36^e de ligne et chef de musique au 57^e. C'est à ce titre qu'il participe à la guerre de 1870 et combat brillamment à Rezonville, Gravelotte, Saint-Privat où, en jouant *La Marseillaise*, il emmène à nouveau à l'attaque les lignards du 57^e qui reculaient: «Le 57^e se ressaisit, les hommes se reforment derrière la musique, qui joue à perdre haleine l'hymne national (sic) et avance toujours sous la baguette magique de leur chef»⁹⁰. Prisonnier à Metz, il est libéré et opte pour la France en avril 1871. Directeur de musique de l'école d'artillerie de La Fère, il accepte lors de sa retraite en novembre 1882 d'animer parallèlement la Musique de la manufacture de Saint-Gobain et la Musique municipale de Laon⁹¹.

87. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Porsch au maire, 19 octobre 1882.

88. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettres du maire à Porsch, les 21 et 26 octobre 1882.

89. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettres du maire à Porsch, les 21 et 26 octobre 1882.

90. Bibliothèque de Laon, *Les Tablettes de l'Aisne*, 10 novembre 1933. Note de l'auteur : *La Marseillaise* n'est pas encore l'hymne national.

91. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, décision du conseil municipal du 10 novembre et arrêté du maire du 21 novembre 1882. Aimable communication de M. et Mme Danysz : M. Danysz étant l'arrière-petit-fils de Georges Siegrist.

A son arrivée, la municipalité modifie la fonction du directeur de l'Harmonie qui obtient en supplément « la direction et la surveillance de l'école communale de musique vocale et instrumentale [...] afin d'aider au recrutement du personnel de cette société ». Il y a à nouveau cumul des deux directions, mais l'enseignement reste séparé. En conséquence, l'Harmonie capte les élèves de Jouy : entre 1880 et 1890, 61 sur 108 deviennent musiciens⁹². Siegrist semble donc dynamiser la société de musique mais de ce fait mécontente l'Union chorale qui presse en 1889-1890, par une pétition, le maire Georges Ermant à faire en sorte que Jouy ne soit plus sous-chef de l'Harmonie municipale et ne professe plus que solfège et chant : égoïstement l'Union chorale voudrait que Jouy recrute, forme des jeunes pour elle seule. La commission municipale consultée juge cela impossible et avance quatre arguments. L'Harmonie a besoin d'un sous-chef qui assure la gestion de la société et aucun des musiciens ne peut l'être bénévolement ; Jouy enseigne le chant dans les écoles et satisfait en cela l'Union chorale en lui donnant les bases d'un certain recrutement ; par contre, sans enseignement instrumental, le renouvellement des musiciens ne se fera plus et entraînera la fin de l'Harmonie ; ce serait bien regrettable car « depuis plusieurs années elle a parcouru de glorieuses étapes qui lui ont rapporté de nombreux lauriers. De la deuxième section de la première division, elle est passée en première section et, tout dernièrement au concours de Montmorency, le jury, tenant à rendre hommage à l'habile direction de son chef Monsieur Siegrist l'a classée en division supérieure »⁹³.

Le 22 septembre 1894 cependant, l'âge cause la démission de Siegrist : « Mes 70 ans ne me permettent plus de supporter les fatigues que cette fonction impose ». Le départ du chef de musique, cette fois, n'est pas lié à une quelconque zizanie. Au contraire. « Veuillez être mon interprète auprès des membres du conseil municipal pour la bienveillance qu'ils m'ont toujours témoignée et recevez l'hommage de ma gratitude pour votre bonté et votre amabilité qui m'ont rendu la tâche si douce », dit-il. Alsacien, il reste à Laon car son « pays natal n'est plus la patrie. Il m'est doux de faire ma dernière étape dans une ville où je n'ai trouvé que des amis »⁹⁴. Il laisse la liste des 43 musiciens et un bilan des instru-

92. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, À propos du sous-chef de l'Harmonie. Jouy a formé 4 flûtistes, 13 clarinettistes, 10 saxophonistes, 12 trombonistes (dont 8 à pistons), 9 altos, 6 barytons, 7 basses. Par contre pendant la décennie, 47 élèves ont reçu un enseignement inférieur à 18 mois et ne sont pas devenus musiciens.

93. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, À propos du sous-chef de l'Harmonie, pétition de l'Union chorale du 3 août 1889 et lettre de la commission de la musique au maire en réponse à cette pétition, le 15 janvier 1890.

94. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs d'orchestre, démission de Siegrist, 22 septembre 1894. Il se retire à Bruyères où il décède le 26 janvier 1900. Toutefois il est inhumé au cimetière Saint-Just, sans doute à côté de sa deuxième épouse Marie-Elisabeth Lams décédée le 30 avril 1885 à Laon.

ments utilisés dans l'Harmonie : la ville en possède 14, la société 18, les musiciens 11⁹⁵ :

| | | | | | |
|---------------|------------|-------------------|----------------|-----------|--------------------------|
| alto mi b | 5 (mi b) | grosse caisse | 1 | flûte | 2 (petite, grande) |
| baryton | 3 | petite clarinette | 1 | piston | 5 |
| basse | 5 (mi b) | grande clarinette | 7 | saxophone | 3 (alto, baryton, ténor) |
| bugle | 2 (1 si b) | contrebasse | 2 (mi b, si b) | trombone | 2 |
| caisse claire | 1 | cymbale | 1 | | |

Le remplacement est assuré, en décembre 1894, par Boyer, de Bohain et retenu parmi une dizaine de candidats. Malgré le court laps de temps entre le départ de Siegrist et l'arrivée de Boyer, les demandes viennent de toute la France : s'il y en a sept des environs immédiats, Rapp de Marle, Lecas de Laon, Lézy de Reims, Meurer de Péronne, Alleaume d'Amiens, Haslinger de Bapaume, Gosselin de Paris, il y en a deux de villes éloignées, Castelain de Montpellier, Germain de Honfleur. Ce Germain, aigri, est très maladroit lorsqu'il présente sa situation à Honfleur : « J'ai eu à faire à des gens plus petits que moi. Ils étaient mes supérieurs et leur jalouse les a fait agir à mon égard comme des lâches (c'est absolument vrai) »⁹⁶. Dit-on cela ?

Le maire Georges Ermant semble satisfait du choix de Boyer car il se réfère à son adjoint Lemaître « qui est un artiste distingué » et qui « déclare que Monsieur Boyer est un excellent musicien ; [...] il a dirigé avec succès les musiques de Dieppe et de Bohain où les jeunes musiciens ont fait sous son habile direction de très rapides progrès »⁹⁷. Pourtant, il n'est pas sûr que ce soit un bon choix. Une grave crise éclate quatre ans après. Certes les instruments ne sont pas de bonne qualité car « toujours les mêmes depuis trente ans »⁹⁸, mais là n'est pas la raison de la diminution du nombre des exécutants – 43 en 1894, 32 en 1897 –. Ce déclin révèle plutôt un malaise certain. En séance de conseil municipal du 2 septembre 1898, Mennesson intervient sur l'altercation entre quelques musiciens et leur chef, au kiosque de la Couloire, avant un concert ; il reprend la réaction de Boyer qui « a cru devoir quitter le kiosque [à tel point] que le concert n'a pas eu lieu ». Le maire, en réponse, affirme qu'il a essayé de calmer les esprits, au sein de ce qu'il appelle lui-même « l'Harmonie municipale », pour assurer la célébration du 14 juillet, mais que les musiciens ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus faire de musique avec Monsieur Boyer. Mennesson les défend par une expression modérée d'abord : « Si les

95. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs d'orchestre, liste de membres 1876-1894, liste du 1^{er} octobre 1894.

96. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, recherche d'un chef de musique 1894, lettres des candidats de novembre 1894.

97. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, recherche d'un chef de musique, lettre du maire au recteur Bayet, 19 décembre 1894.

98. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Instruments, lettre du président Lemartin au maire en 1895.

musiciens ont refusé de jouer c'est que leur chef avait été impoli envers eux ». Mais aussitôt il ajoute plus abrupt : « Je demande que le chef de musique soit appelé à donner sa démission ». Le maire refuse. La crise ne peut que rebondir. Lors d'une autre séance du conseil municipal, le 24 novembre 1900, Crépy impute publiquement l'insuffisance des musiciens à la faute du chef de musique Boyer :

« Beaucoup parmi les meilleurs exécutants ont dû se retirer et il est triste de constater que si elle veut se faire entendre, l'Harmonie est obligée de se faire aider par des musiciens de la fanfare de Montreuil [...], dit-il.

– Qui rendez-vous responsable ? questionne le maire.

– Je ne voulais pas prononcer de nom, mais puisqu'on m'y oblige, il s'agit du chef de musique », répond Crépy⁹⁹.

Boyer est sanctionné par le conseil municipal qui réduit son traitement de 1 200 francs à 1 000 francs « pour que cela serve de leçon ». L'amélioration des rapports entre les musiciens et le chef, les progrès de l'Harmonie observés lors d'un concert par le public qui en « a fait l'éloge », permettent de lever la peine peu après¹⁰⁰. La liste de cartons qu'il restitue le 10 septembre 1901 révèle ce qu'il demande d'interpréter : *La fantaisie sur « Il trovatore », Le cor des Alpes* (pas redoublé), *Ouverture de Retsiem* de Meister, *Grand air de châlet*, *Le flot du Danube* (valse), *Duo du pré aux clercs*, *Air varié pour clarinette* de Borderuc, *Fantaisie sur le domino nori*, *Ouverture de Mazanielle*, *Fantaisie sur Lucie de La Mermoor*, *La vie parisienne* (quadrille), *Le printemps* (fantaisie), *La part du diable*, *La polka des masques*, *Première fantaisie sur Rigoletto*, *Le municipal* (pas redoublé), *Les pêcheurs à la ligne* (pas redoublé), *Le maréchal errant* (quadrille), *L'hirondelle* (polka), *Rêverie* (mazurka), *Mimi et Zozor* (polka), *Polka des camps*, *Le touriste* (pas redoublé), *Dieppe* (pas redoublé).

Pourtant, l'accalmie est brève, l'ambiance dégénère à nouveau : un incident a encore lieu le dimanche 23 juin 1901 entre Boyer et un musicien. Les pressions resurgissent pour l'écartier : « Cette musique n'a plus aucun élément sérieux et la majeure partie n'est composée que d'enfants ; [...] il faudrait une autorité sachant maintenir un peu de discipline, un chef de musique respecté de tous et sachant se faire écouter ce qui n'existe pas en ce moment » écrit Bigot, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers, au maire en plaident pour une fusion entre l'Harmonie et les sapeurs-pompiers¹⁰¹.

99. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Réorganisation de 1900-1901, séance du conseil municipal du 24 novembre 1900.

100. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, séance de conseil municipal, 10 mars 1900.

101. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Réorganisation de 1900-1901, lettre du 28 juin 1901.

L'Harmonie municipale s'impose, 1902-1948

L'Harmonie municipale, association 1901, et Alphonse Crousez, 1902-1920

Une commission est mise en place pour réorganiser une nouvelle fois toute l'activité musicale municipale. Suite à son rapport, le maire demande la démission de Boyer le 10 septembre 1901. C'est fait le 23. Georges Ermant s'enquiert d'un nouveau chef de musique. Sept demandes arrivant après les délais sont écartées. Dix-sept dossiers sont constitués. Onze postulants habitent dans des villes assez proches, Lély de Braine, Sueur de Ribemont, Mullot de Soissons, Cornet de Marchiennes dans le Nord, Cunche de Marquise dans le Pas-de-Calais, Etcheverigaray et Bloch de Paris, Crousez de Saint-Germain-en-Laye, Caudron de Pithiviers, Mastiat de Corbeil, Boyer d'Eu. Les six autres postulants sont dispersés à travers la France, Cambis à Romans, Frigul de passage à Marseille, Badin du Mans, Messiaud de Toulouse, Ferré de Tarbes, Ségouin de Saint-Gaudens¹⁰².

Le choix est vite fait car il se fixe sur les retraités de l'armée, en fonction du modeste traitement que la ville assure. Le maire nomme Alphonse Crousez comme chef de musique et directeur de l'école municipale pour un traitement toujours égal à 1 500 francs. Né à Raimbeaucourt dans le Nord en 1846, retraité de l'armée après 25 ans de service, ancien sous-chef de musique de l'école d'artillerie de Vincennes, puis professeur de musique à Saint-Germain-en-Laye, il est « considéré comme très compétent en matière musicale ». À 55 ans, il apparaît encore « très robuste et présentant bien »¹⁰³. Crousez est choisi pour sa situation de retraité avec pension, mais aussi par l'intervention de Lemaître, avocat et adjoint au maire, chez qui il joua quand il était en garnison au 45^e de ligne à Laon¹⁰⁴.

Dès son arrivée, la récente loi de 1901 sur les associations est appliquée : le 20 mai 1902, le préfet reconnaît l'association qui porte officiellement le nom d'« Harmonie municipale ». L'expression de l'article 1^{er} du règlement « conserve son nom d'Harmonie municipale » est erronée ; elle montre la force du langage courant. L'association n'est plus « particulière » mais « municipale » puisque le maire en est le président de droit et nomme toujours le chef de musique (article 1) ; avec le maire, deux conseillers municipaux représentent la municipalité sur les huit membres du conseil d'administration (article 2) ; l'Harmonie se tient à la disposition de la municipalité (article 13) ; reprenant mot pour mot le statut de 1879, on impose une discipline aussi rigoureuse qu'alors : « interdit de causer,

102. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, recherche d'un chef de musique, 1901.

103. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, renseignements fournis par la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

104. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Crousez au maire, le 18 octobre 1901. Veuf, il a deux filles dont l'une, âgée de 26 ans, est institutrice dans l'Oise et l'autre, Antoinette, âgée de 13 ans, reste à sa charge. Elle est professeur de piano en 1906, à 17 ans. Ils habitent 10 rue des Cordeliers.

fumer ou de préluder [...] de ne se livrer à aucune discussion politique, religieuse ou autre» (article 8), sous peine de rappel à l'ordre voire d'exclusion (article 9). Il est en outre interdit d'employer les instruments pour des activités en dehors de la société (article 7)¹⁰⁵.

Dès avant l'autorisation préfectorale, le 29 janvier 1902, le maire Georges Ermant réunit en tant que « président de droit de la société » les membres de l'Harmonie, en « la salle de la justice de paix, à l'hôtel de ville ». Il est assisté de trois conseillers municipaux et du nouveau chef de musique, Crousez. Il se dit persuadé que « sous une direction habile et avec la bonne volonté de tous, l'Harmonie saura se couvrir de nouveaux lauriers ». Une subvention municipale de 5 000 francs « pour achats d'instruments neufs et réparation des anciens » accompagne « quelques paroles d'encouragement ». Le conseil d'administration ou « commission administrative » appelé à se tenir régulièrement en salle des répétitions rue Serurier, est mis en place pour cinq ans; Gaudry, Mennesson, Lamory, Mayence représentent les membres de la société; le conseil municipal, le 1^{er} mars, délègue Crépy et Letellier; le secrétariat échoit à Mennesson, la trésorerie à Gaudry jusqu'en 1907 où Warnet cumule les deux charges¹⁰⁶; la vice-présidence revient à Limasset¹⁰⁷. Crousez fixe un peu plus tard le règlement intérieur avec les jours d'étude: cours de solfège les mardi et jeudi, cours d'instruments le vendredi, répétitions générales les mercredi et samedi. Chaque séance commence à 20 heures 30¹⁰⁸. Un orchestre symphonique est mis en place au sein de l'Harmonie en 1904¹⁰⁹. Dure-t-il ? L'idée « de créer un groupe symphonique », rattaché à l'Harmonie et confié au directeur de celle-ci, est reprise en 1926¹¹⁰.

La maison Gras de Lille est choisie pour la commande de 23 instruments neufs et la réparation de 43¹¹¹. Un bel ensemble pour 48 exécutants au 1^{er} janvier 1903¹¹².

| | Neufs | Réparés | | Neufs | Réparés | | Neufs | Réparés |
|---------|-------|---------|-------------------|-------|---------|--------------|-------|---------|
| alto | 2 | 6 | grande clarinette | 8 | 7 | petite flûte | 1 | 1 |
| baryton | 2 | 2 | petite clarinette | 1 | 2 | hautbois | 1 | |
| basse | 3 | 9 | contrebasse | | 3 | piston | | 1 |
| bugle | | 2 | cor | | 2 | saxophone | 2 | 4* |
| | | | grande flûte | 1 | | trombone | 2 | 4 |

* 2 altos, 3 ténors, 1 baryton.

105. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Statuts.

106. Arch. conservatoire Laon, Registre des délibérations du conseil d'administration (C.A.) de l'Harmonie, séance du 27 octobre 1907.

107. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séances des 29 janvier, 7 mai et 20 juin 1902.

108. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 9 décembre 1902.

109. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 21 février 1904.

110. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 15 avril 1926.

111. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séances des 9 et 12 mai 1902.

112. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, n° 34. 1^{er} janvier 1903.

Il faut pourvoir également les musiciens d'une tenue de «sortie» satisfaisante. Le chapelier Rousseau de Laon fabrique les casquettes «genre russe, drap bleu marine foncé, visière droite, galon doré» à raison de 3,75 francs chaque¹¹³. L'achat des vareuses, «modèle bleu marine foncé», est l'occasion pour le conseil municipal d'affirmer sa détermination dans la réorganisation de l'Harmonie en accordant une nouvelle subvention de 500 francs; le couturier Fossey en assure la confection à raison de 30 francs l'unité¹¹⁴. Les concerts reprennent sur un bon rythme; du 19 mai au 23 novembre 1902, l'Harmonie se produit 26 fois: 16 fois le dimanche, 7 fois le samedi, 3 fois le lundi et 7 fois le matin, 9 fois l'après-midi, 10 fois le soir; ils ont lieu en 11 points différents de la ville: 6 fois à l'hôtel de ville, 4 fois à la cathédrale, 3 fois à Vaux, 4 fois sur la promenade de la Couloire, 2 fois aux Blancs-Monts, une fois à l'hippodrome, au vélodrome, à Ardon, au champ Saint-Martin, au cimetière et... lors de 2 retraites aux flambeaux¹¹⁵. La participation aux fêtes particulières est rejetée, sauf cas exceptionnel car «Il y a quelque temps, un membre honoraire – débitant – a demandé le concours de l'Harmonie pour la fête de son établissement et un concert a été donné le jour de cette fête. C'est la première fois qu'une sortie est faite dans de semblables conditions, c'est donc créer un précédent, car il existe à la société 15 membres honoraires cafetiers ou débitants qui peuvent, dans le même cas, solliciter le concours de l'Harmonie. Le secrétaire craint qu'un abus ne se produise, et étant donné déjà les nombreux services à assurer pendant la belle saison, il demande que la commission veuille bien examiner s'il y aura lieu désormais de se rendre à cette catégorie de fêtes particulières». La commission décide que ce concours ne peut être que facultatif et suite à... un versement préalable de 25 francs par les organisateurs de ces fêtes¹¹⁶! *Salut à Esternach, Zampa, Mosaique sur Haydée, Fantaisie sur Robert le diable, Fantaisie sur la Traviata, Souhaits à la France, Chants lointains, Grande valse, Polka du cavalier et La Marseillaise* y sont interprétés.

La fête de Sainte-Cécile préoccupe chaque année les administrateurs qui se soucient du lieu de la cérémonie religieuse, des morceaux de musique à jouer, du lieu et du coût du banquet:

«Il est décidé que les mesures à prendre pour la fête de la Sainte-Cécile seront conformes aux traditions. La première partie de cette fête est une cérémonie religieuse qui a lieu alternativement à la cathédrale et à Saint-Martin avec le concours de l'Union chorale. L'Harmonie joue ordinairement trois morceaux. Monsieur le directeur a fait choix d'une marche religieuse de Gounod, d'une fantaisie religieuse spéciale, et enfin d'un allégo comme final. Ces trois morceaux sont joués, le premier au début de la céré-

113. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 15 mai 1902.

114. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séances des 5 et 24 mars 1903.

115. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie.

116. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 8 mai 1908.

| | | | |
|-----------------------|---------|---------------------------------|-------------------------------------|
| lundi 19 mai 1902 | 14 h | place de l'hôtel de ville | prix au comice agricole |
| dimanche 25 mai | 11 h | cathédrale | messe de la Croix rouge |
| | 16 h 30 | mont de Vaux | fête |
| samedi 14 juin | 20 h 30 | hôtel de ville, salle des fêtes | sinistrés de la Martinique |
| samedi 28 juin | 20 h 30 | promenade de la Couloire | concert |
| samedi 13 juillet | 20 h 30 | rues | retraite aux flambeaux |
| dimanche 14 juillet | 15 h | promenade de la Couloire | concert |
| samedi 19 juillet | 20 h 30 | mont de Vaux (kiosque) | concert |
| dimanche 27 juillet | 15 h | champ Saint-Martin | |
| | 20 h | hôtel de ville | banquet |
| | 21 h 15 | vélodrome | fête du « Guidon laonnois » |
| dimanche 3 août | 14 h | hôtel de ville | remise des prix (écoles) |
| | 17 h | place d'Ardon | fête |
| samedi 16 août | 20 h 30 | rues | retraite aux flambeaux |
| dimanche 17 août | 15 h | hippodrome | courses |
| lundi 18 août | 20 h | hôtel de ville | concert |
| dimanche 24 août | 11 h | cathédrale | messe du Secours mutuel et fête |
| samedi 30 août | 20 h 30 | promenade de la Couloire | concert |
| dimanche 31 août | 11 h | Blancs-monts | sapeurs pompiers |
| samedi 13 septembre | 20 h 30 | promenade de la Couloire | concert |
| dimanche 28 septembre | 11 h | cimetière | |
| dimanche 19 octobre | 14 h 30 | mont de Vaux | concert |
| lundi 20 octobre | 11 h | cathédrale | enterrement |
| dimanche 2 novembre | 11 h | Blancs-monts | tir « 15 ^e territorial » |
| dimanche 16 novembre | 15 h | hôtel de ville | concours chrysanthèmes |
| dimanche 23 novembre | 11 h | cathédrale | Sainte-Cécile |

monie, le second à l'offertoire et le troisième à la fin¹¹⁷. La chorale chante la messe proprement dite.

Il est entendu dès maintenant, sous réserve de l'agrément de l'Union chorale, que la cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Martin conformément au roulement établi. La date est arrêtée en principe au dimanche 22 novembre qui est exactement celle de la Sainte-Cécile. Le président préviendra d'une part la municipalité et d'autre part le curé de Saint-Martin. Il assurera également une publicité suffisante.

A l'issue de la messe un banquet réunit tous les membres des deux sociétés. À ce banquet on doit convier la municipalité et la presse. Le président en est chargé. Les membres honoraires seront également informés par ses soins qu'ils peuvent prendre part au banquet. Conformément à l'usage établi, les musiciens ne paient chacun que moitié du prix fixé par personne ; la caisse de la société paie le reste. Il est entendu, toujours sous

117. En 1905, Crousez choisit deux andantes et une prière de Welter; en 1907, l'andante de la *Symphonie en ut mineur* de Beethoven et *La marche religieuse d'Alceste* de Glück; en 1912, *La pensée religieuse* de Beethoven et *Hymne à la sainte Cécile* de Dunkler.

réserve de l'acceptation de l'Union chorale, que le prix du banquet par personne sera fixé à quatre francs. Ce banquet ayant eu lieu l'an dernier à l'hôtel de la Hure, il est convenable cette année de choisir un autre établissement parmi ceux dont les patrons sont membres honoraires, de manière à assurer un juste roulement. La commission s'est ralliée à l'hôtel de l'Acacia»¹¹⁸.

L'habitude est prise chaque année, si cela est possible financièrement, d'offrir un concert «aux membres honoraires» avec le concours d'interprètes extérieurs: en 1904, «instrumentistes et chanteurs, professeurs et élèves de la Scola Cantorum de Paris sous la direction de Lacerda» se produisent¹¹⁹. D'autre part, à partir de 1908, l'Harmonie participe régulièrement à un festival dans une ville environnante: Soissons, Namur, Cambrai, Guise, Amiens, Vincennes sont successivement retenues jusqu'en 1913. Celui de Vincennes apporte beaucoup de satisfactions puisque l'Harmonie municipale remporte le 1^{er} prix de lecture à vue, le 1^{er} prix d'exécution, le 1^{er} prix d'honneur!¹²⁰

Cette réussite permet de penser que le choix de Crousez comme directeur a donc sans aucun doute été bon. Il est ainsi proposé pour remplacer, comme professeur de chant dans les écoles, Alphonse Jouy qui, par ailleurs, laisse dès 1904 sa place de directeur de l'Union chorale à Frédéric Jacob¹²¹. Jouy «malgré son état de santé n'a pas encore démissionné» que déjà quelqu'un demande la place. Or cet emploi, affirme un Laonnois, doit être réservé «à Crousez qui a su depuis son apparition parmi nous remettre l'Harmonie municipale au rang qu'elle occupait du temps des Selmer, Siegrist, d'heureuse mémoire»¹²². La mémoire collective sélectionne les chefs de musique: Boyer, Porsch ne laissent pas de regrets.

Est-ce pour cela qu'il demande une augmentation de 300 francs en 1910? La commission municipale s'y oppose et invoque froidement qu'il est «arrivé à un âge où l'on ne peut plus espérer un accroissement des services». Mais le conseil municipal est tout de même plus reconnaissant: il vote un bonus de 200 francs¹²³. La ville accorde, en effet à partir de 1911, non plus 1 800 francs

118. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 27 octobre 1902.

119. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 6 février 1904.

120. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 15 juin 1913.

121. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance 17 octobre 1904. La succession de Jouy est difficile puisque après une courte expérience Grante, l'Union chorale avoue au maire en 1906 être en crise dont elle espère que Jacob la sortira: elle demande à cette fin 1 000 francs de subvention pour le paiement du directeur. Jacob, né en 1872 est né à Juniville, marié à Mathieu Fernande, née en 1876. En 1906, il habite 14 rue Serurier. Il réussit à revivifier l'Union chorale puisqu'il reste son directeur pendant un demi siècle et décède en 1962.

122. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Voleck,- commerçant en spiritueux, 6 rue des Cordeliers, donc voisin de Crousez -, à Petit, le 25 octobre 1906.

123. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, séance du conseil municipal du 13 mars 1911, lettre de réclamation de Crousez du 17 octobre 1910 et lettre de remerciement du 23 mars 1911.

mais 2000 francs de subvention à la société qui paie le directeur non plus 1 500 francs mais 1 700 francs¹²⁴.

L'Harmonie municipale au temps de Emile Fillatre, 1920-1948

La guerre survient. L'Harmonie est en sommeil. Le 15 janvier 1920, Léon Nanquette, maire de Laon et président de l'association, réunit les membres du conseil d'administration de 1914¹²⁵. Après avoir rappelé «les circonstances tragiques dans lesquelles se sont écoulées les dernières années et adressé un souvenir ému à la mémoire de ceux des membres de la société trop nombreux, hélas ! (environ le quart des effectifs) qui ont disparu dans la grande tourmente», il affirme la nécessité de réorganiser sans plus tarder l'Harmonie par la reprise des cours à l'école municipale de musique et par l'achat d'instruments car tous «ont été réquisitionnés ou enlevés par les Allemands». On s'adressera à la maison Couesnon¹²⁶.

Adolphe Crousez se retire en avril 1920, contraint par la maladie qui le rend, de son propre aveu, incapable de réorganiser l'Harmonie municipale dans ce lendemain de guerre et d'occupation¹²⁷. Pour le remplacer, le maire espère obtenir le retour, après 29 ans de service aux armées, d'un ancien chef de musique du 45^e régiment d'infanterie, Emile Fillatre, né le 3 mai 1873 à Paris, premier prix d'harmonie au conservatoire de musique de Paris et clarinettiste. Fillatre assure à partir de juin 1920 les fonctions détenues précédemment par Crousez¹²⁸ à qui les administrateurs «adressent leurs meilleurs vœux pour sa santé, leurs remerciements sincères pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours des longues années de sa direction éclairée et pour les nombreux succès qu'il a obtenus»¹²⁹.

124. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 6 avril 1911.

125. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 2 mars 1920.

126. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 15 janvier 1920.

127. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, lettre de Crousez au maire le 1^{er} avril 1920. Arch. com. Laon, Tables décennales: Crousez décède à Laon le 9 mai 1923, mais n'y est pas inhumé.

128. Arch. com. Laon, 1 R 53, Ecole de musique, séance du conseil municipal du 15 juin 1920.

129. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 31 juillet 1920.

Composition du conseil d'administration de l'Harmonie pendant l'entre-deux-guerres :

| | 1920 | 1929 | 1934 | 1939 |
|----------------------|----------------------|-----------|------------|------------|
| Président | Nanquette | Nanquette | Levindrey | Levindrey |
| Vice-Président | Couturier-Floquet | Duboc | Duboc | Létrillard |
| Secrétaire-trésorier | Warnet puis Marcel | Fraillon | Fraillon | Fraillon |
| | Jorssen | Hamart | Létrillard | Demorte |
| | Zerr | Noël | Noël | Noël |
| | Briquet | Briquet | Briquet | Briquet |
| | Etienne puis Marcel | Dessery | Dessery | Dessery |
| | Lamory puis Fontaine | Robert | Arbogast | Arbogast |
| Délégués municipaux | Blanquinque | Bach | Bach | Laigle |
| | Letellier | Guérin | Guérin | Vampouck |

Un autre hommage est rendu aux membres de l'Harmonie victimes de la guerre : Gustave Jorssen, Georges Lelong, Fernand Lamory, Meunier, Granier, Adam Stoffelbach, Raoul Bronchain. Une plaque de marbre portant leurs noms est apposée au centre de la salle des répétitions et solennellement inaugurée le jour de la Sainte-Cécile¹³⁰.

La vie de l'Harmonie demeure marquée par les mêmes événements et pré-occupations qu'avant 1914. Chaque année, un concert est offert « aux membres honoraires »¹³¹, Sainte-Cécile est fêtée, un voyage est organisé successivement à Saint-Michel, Mulhouse, Soissons, Boulogne, Ostende, Anvers, Malo-les-Bains...

L'Harmonie retrouve un élan semble-t-il. Les effectifs croissent un peu : 48 membres en 1903, 41 en 1909, 43 en 1924, 56 en 1931. De même « le nombre des élèves fréquentant les cours d'instruments s'est accru sensiblement » ; en conséquence, Fillatre considère en 1935 « qu'il est impossible au directeur d'assurer seul l'instruction » ; il voudrait être secondé par deux professeurs d'instruments, un pour les bois, un pour les cuivres¹³². Pour cette réussite le maire, en 1923, encense le directeur : il affirme publiquement que « de l'avis de tout le monde Monsieur Fillatre a fait de notre phalange de musiciens une véritable phalange d'artistes »¹³³. Trois ans seulement après son arrivée ! En octobre 1927, à nouveau, le maire « félicite Monsieur Fillatre pour les brillants résultats qu'il a su tirer d'éléments pourtant moyens ». Sans doute a-t-il déjà entendu les morceaux préférés de Fillatre joués en concert le 7 juin 1928 : *Sur le Rhin* (défilé) de Bourbié, *Sphinx* (valse lente) de Popy, *Sélection sur les cloches de Corneville* de Planquette, *La Fleuronce* (caprice pour flûte) de Mayer, *Marche du couronnement de la Muse du peuple* de Gustave Charpentier.

La suite de son intervention montre pourtant que les résultats sont imparfaits, que Fillatre, malgré ses qualités, a du mal comme ses prédécesseurs à surmonter les faiblesses de l'Harmonie. En effet le maire « prie instamment les musiciens d'assister régulièrement aux répétitions et surtout d'arriver à l'heure de manière à ne pas prolonger très tard les répétitions et à lasser les plus dévoués »¹³⁴. Fillatre insiste lui-même deux ans plus tard sur ce point car « depuis la sortie de la Sainte-Cécile [novembre 1928], il lui a été très difficile de mener de sérieuses répétitions faute d'exécutants. Le nombre de présents n'a jamais dépassé 35 à 40

130. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 1^{er} septembre 1920.

131. En 1931, Monsieur Georges, baryton de l'Opéra, et Léda Ginella, danseuse, sont les vedettes du concert ; en 1934, il s'agit de Mademoiselle Gandais, harpiste ; en 1936 un quintette de Paris et un chansonnier de Montmartre (Chypfer) sont invités ; en 1938, se produit l'ensemble de 15 violoncellistes du professeur Bazelaire ; en 1939, c'est le quatuor de saxophones de Paris, déjà venu en 1933, et Jacques Gillet et Yvette Darras.

132. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 31 octobre 1935. Henri Arbogast est choisi comme professeur de bois.

133. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, nouveau chef de musique, séance du conseil municipal du 20 septembre 1923.

134. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 13 novembre 1927.

sur un effectif de 60 environ». Il propose que «le moyen le plus efficace pour résoudre ce problème serait de payer à chaque exécutant présent à la répétition une indemnité qui serait versée sur un livret de caisse des retraites que la société lui ferait ouvrir». Quelques mois plus tard, le maire le soutient car il aimerait que «le directeur soit à l'avenir plus satisfait par la présence de tous sans exception»¹³⁵.

Le manque d'assiduité est d'autant plus problématique que le vice-président de l'Harmonie, Couturier-Floquet, a déjà bien tenté de le résoudre. En compensation du travail, des dépenses, des multiples prestations offertes, des longues répétitions – jusqu'à minuit en salle de musique sur le Plateau – que tout musicien supporte, il a obtenu «de procurer des avantages analogues à ceux des sapeurs pompiers qui eux reçoivent des indemnités pour les manœuvres et les services aux incendies et jouissent d'une retraite de 120 F après trente ans de service»¹³⁶. En effet, la municipalité accorde depuis 1923 une pension-retraite¹³⁷ et aussi «une indemnité de 5 F par musicien pour toute audition musicale, versée à l'Harmonie qui en fera le meilleur usage». Cela n'exclut pas le nécessaire encouragement à assister aux répétitions. La commission ne reprend pas la suggestion de Fillatre mais s'en approche en proposant «en tombola tous les deux mois un cinquième d'obligation de la ville de Paris»¹³⁸, puis en organisant un bal afin de verser des indemnités «pour les présences aux répétitions»¹³⁹. Quant à Emile Fillatre il reçoit son traitement – 5 800 francs en 1925 – directement de la municipalité et non plus de l'association : il devient employé municipal¹⁴⁰. Ainsi, pendant ces années 1920-1930, la ville s'implique davantage encore dans l'Harmonie.

Dans un tel climat de confiance, Laon peut organiser dans l'entre-deux-guerres des congrès de la Fédération départementale des sociétés musicales de l'Aisne créée en 1923, qui regroupe 87 sociétés de musique, dirigée par Emile Dupont et qui s'adresse aux «harmonies, fanfares, chorales, tambours et trompettes». Le premier congrès a lieu en 1924 ; le 13^e se tient le 7 juin 1936, une date remarquable par ailleurs mais non prévue par le maire Levindrey puisque l'organisation de la manifestation débute en février. Le programme de la journée est chargé. Laon est en fête. Après la réception à 9 heures des participants, le concours débute à 9 h 30 parallèlement au théâtre, dans la salle du Carillon, à l'école des filles rue des Cordeliers, à l'école des garçons de Vaux. Tout doit être terminé pour l'arrivée du Paris-Laon à 10 heures 45. Le congrès à 11 heures précède

135. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séances des 5 avril et 25 septembre 1929.

136. Arch. com. Laon, 2 R 2, Harmonie municipale, Chefs de musique, nouveau chef de musique, 1920.

137. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, délibération du 23 avril 1951. Auguste Joseph Marcel a droit à la retraite selon la «décision municipale du 23 septembre 1923».

138. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 11 janvier 1930.

139. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 9 mai 1931.

140. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 6 février 1926.

le banquet. De 14 heures à 15 heures 30, les Laonnois se partagent entre plusieurs concerts disséminés dans la ville (kiosque, hôtel de ville, hôtel-Dieu, cité du Nord, square Brunehaut). À 16 heures, rendez-vous à la caserne Foch pour une prestation de la garde républicaine. Tout le monde défile à 17 heures 45, de la caserne à l'hôtel de ville où on remet des médailles. Enfin, 21 heures, music-hall en plein air et enfin... un combat de boxe !

Au cours de ce festival, lors des concours et concerts, les harmonies jouent : *La poupée de Nuremberg* de Alfred Adam, *Rêve et farandole* de Paul Fosse, *Robert Catelet* de Marc Delmas, *La fête au village voisin* de Boieldieu, *Ouverture solennelle* de Glazounow, *Richilde* de Pares, *Attila* de Verdi, *Séduction* de Paul Pierne, *La duchesse d'Etampes* de Kelsen, *Les noces d'or* de Manière, *Les frissons* de Gadenne, *La fête des fleurs* de Manière, *Flup* de Szulc, *Ballet égyptien* de Luigini, *Ovred* de Dervaux. Quant à elles, les chorales chantent : *La cour des miracles* de Delibes, *La fontaine de Dizimieu* de Darciaux, *Les courtisans* de Reuschel, *Spectacle rassurant* de Raymond Pech. Enfin, les fanfares présentent : *La visiona* de Gadenne, *Scènes villageoises* de Planel, *Séduction* de Pierne, *Les chevaliers du travail* de Pautrat, *Richard III* de Gilson, *Joseph* de Méhul.

Dans l'entre-deux-guerres, la collusion entre le chef de musique Emile Fillatre et le maire Marcel Levindrey insuffle à l'Harmonie municipale un véritable dynamisme qui semble la faire échapper au recul du mouvement orphéonique français affirmé par Philippe Gumplowicz¹⁴¹. Le dynamisme est tel que, si ses fonctions prennent fin officiellement le 31 mai 1940, Fillatre les garde « malgré son âge » et avec « dévouement »¹⁴² pendant et après la seconde guerre mondiale.

Sous l'occupation, en novembre 1941, dans une salle du café de Paris, un des membres du conseil d'administration de l'Harmonie, Létrillart, dirige une assemblée générale où 30 membres tout de même sont présents. Son discours fait allusion aux circonstances malheureuses : « S'il n'y avait pas la guerre, nous fêterions aujourd'hui notre patronne Sainte-Cécile. Nous serions plus nombreux car il ne manquerait ni nos malheureux prisonniers auxquels nous adressons une très affectueuse pensée en attendant la joie profonde de les revoir en bonne santé [un colis leur est d'ailleurs envoyé] [...] S'il n'y avait pas la guerre, vous [Gérandal, le maire, président de l'association] présideriez non pas l'assemblée générale mais, au marché couvert, le banquet commun de Sainte-Cécile. [...] Nous n'avons pas à nous demander pourquoi nous avons changé de président, mais seulement si nous pouvons compter sur notre président actuel ». Gérandal a remplacé Levindrey dans cette période, mais il soutient tout autant la musique puisqu'il a obtenu l'autorisation de la réunion et des répétitions. Il est décidé que celles-ci doivent reprendre et se dérouler deux fois par mois, les premier et troisième mercredis de chaque mois à 20 heures 30. Elles permettent la réouverture en 1942 de

141. P. Gumplowicz, *op. cit.*, chapitre V intitulé « Rallentado » !

142. Arch. conservatoire Laon, Registre du C. A. de l'Harmonie, séance du 20 novembre 1946.

l'école de musique, toujours située rue Serurier, et la reconstitution en 1943 d'un petit orchestre.

La renaissance officielle de l'Harmonie se réalise dans le cadre d'une assemblée générale, qui se tient le 26 mars 1945 en une salle de l'hôtel de ville, où sont présents 35 actifs sur 47. L'assemblée est présidée à nouveau par le maire Levindrey. Létrillard lui avoue que c'est pour lui une mission agréable de saluer sa présence et que tous les membres « sont très heureux de le retrouver à leur tête, car ils savent par expérience qu'ils peuvent compter sur sa sollicitude éclairée et agissante ». Les faveurs de Levindrey pour l'Harmonie, affirmées avant 1940, sont confirmées à la Libération par ses propos lorsqu'il dit : « Il faut que les habitants de Laon qui ont été privés de musique durant ces années de guerre retrouvent leur Harmonie municipale », mais aussi par son action immédiate puisque un crédit de 50 000 francs est déjà alloué pour acheter ou réparer des instruments, afin de participer aux festivités impo-santes qui doivent avoir lieu dans le cours de l'année. La maîtrise de l'art musical pour Fillatre semble passer par la maîtrise technologique de l'instrument pratiqué puisque, raconte un témoin, « le jeune musicien avait plusieurs morceaux différents pour refaire une clarinette [...] puis il apprenait à remettre lui-même ressorts et tampons et Fillatre soufflait la fumée de sa cigarette pour percevoir les fuites possibles [...] et la récompense suprême étant... une clarinette neuve »¹⁴³.

Pourtant une petite tension surgit quand des musiciens critiquent la composition des programmes précédents conçus par Fillatre et « pas assez variés et même quelquefois incompris des auditeurs ». Le chef de musique se braque et réplique « qu'il a toute latitude de dresser à son entendement chaque programme à exécuter en fonction des instrumentistes dont il dispose, et que les programmes seront d'autant plus variés qu'il y aura de présents aux répétitions pour les préparer ». Après ce rappel aigre-doux de ce constant problème, il se calme et donne « tous apaisements sur les variétés des morceaux »¹⁴⁴.

Il n'en reste pas moins que le manque d'assiduité aux répétitions perdure et révèle que la renaissance de l'Harmonie se fait dans le cadre d'une crise des

143. Souvenir de M. Serge Péry.

144. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 26 mars 1945.

Composition du conseil d'administration de l'Harmonie au lendemain de la seconde guerre mondiale :

| | 1945 | 1947 |
|----------------------|------------|-----------------|
| Président | Levindrey | Levindrey |
| Vice-président | Létrillard | Godard |
| Secrétaire-trésorier | Fraillon | Fraillon |
| | Dessery | Mollin |
| | Briquet | Briquet |
| | Boquet | Robert |
| | Demorte | Arbogast Marcel |
| | Arbogast | Arbogast Henri |
| Délégués municipaux | Ferry | Gauthier |
| | Desperrier | Piette |

effectifs. En assemblée générale, le vice-président n'hésite pas à tancer les musiciens : « Avez-vous fait tout ce que vous auriez pu pour notre société ? Permettez-moi [...] de vous dire que je n'en suis pas convaincu : des répétitions ont été écourtées par des retards sans excuses, certaines ont dû être supprimées par le trop grand nombre d'absents, des sorties ont dû être faites avec des effectifs squelettiques qui ont fâcheusement impressionné la population laonnoise »¹⁴⁵. D'ailleurs les auditions publiques dans les kiosques, tant sur le Plateau que dans les faubourgs, attirent des auditeurs moins nombreux. On peut toujours invoquer que la publicité désirable n'a pas été faite, que les gens ne lisent pas les journaux¹⁴⁶, il n'en reste pas moins que la réalité est là. Le mouvement orphéonique ne suscite plus le même enthousiasme, car la concurrence des loisirs de masse (cinéma...), qui demandent si peu d'efforts, est vive. Même l'Harmonie a alors des « dénigreurs ». Si on peut les qualifier d'« ignorants tant en matière de musique proprement dite qu'en ce qui concerne les conditions de vie d'une société musicale », il n'en reste pas moins que leurs critiques blessent, et les musiciens sont gênés de défiler avec un effectif restreint qui ne les incite pas « à se faire voir de la population »¹⁴⁷. Sur les conseils de son collègue de Saint-Quentin, qui a le même problème, Fillatre propose une prime de 10 francs par répétition et 30 francs par sortie ; les sommes seront versées tous les trimestres à condition que le musicien ait assisté au moins à la moitié des répétitions et sorties¹⁴⁸.

Mais finalement, les activités reprennent. Une nouvelle formation apparaît dans les circonstances euphoriques de la Libération : « le Jazz laonnois » dont le « chef » est Albert Lefebvre, né en 1902, père de M. Charles Lefebvre, le futur professeur de trompette. Ceux qui la composent étant tous des membres actifs de l'Harmonie, elle devient une « section de la Société »¹⁴⁹. Quant à l'Harmonie elle participe au concours organisé par la Société des courses contre un cachet de 1 000 francs et « une carte de pesage » pour chaque musicien. Le conseil d'administration accepte en outre de contribuer à la fête du Parvis « à titre exceptionnel », puisque l'Harmonie avait avant guerre décidé de ne prêter ses services qu'aux manifestations officielles, et contre... un cachet de 3 000 francs¹⁵⁰. Deux ans après, on ne parle plus d'exception quand il s'agit de la fête d'Urcel et le cachet se monte à 5 000 francs¹⁵¹. Un déplacement est bientôt – en 1948 – prévu à Saint-Quentin dans le cadre du festival de la Fédération départementale des Sociétés musicales de l'Aisne ; Godard, le nouveau vice-président qui succède à Létrillard, est grossiste, dispose de camions et s'offre pour transporter les musiciens¹⁵². Son zèle semble vite récompensé puisqu'il avoue, à l'assemblée générale suivante, avoir entendu « une belle audition » et des « éloges que des auditeurs compréhen-

145. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 20 novembre 1946.

146. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 17 août 1947.

147. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 20 novembre 1946.

148. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 5 juillet 1946.

149. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 5 avril 1946.

150. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 26 juillet 1945.

151. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 22 juillet 1947.

152. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 22 juillet 1948.

sifs lui ont faits sur l'Harmonie», à tel point qu'il dit «la joie qu'il éprouve d'être leur vice-président». Il en remercie Fillatre «qui dirige toujours avec autant de dévouement»¹⁵³.

Enfin, outre la célébration de la Sainte-Cécile, le concert annuel «offert aux membres honoraires» redevient réalité dès 1947. Pour l'assurer, Fillatre s'adresse au conservatoire de Reims. Mesdemoiselles Yvette Collard chanteuse, Dorval accompagnatrice, Messieurs Mélis chanteur, Piercel fantaisiste, et... Roger Thirault violoncelliste, se produisent les 26 et 27 avril¹⁵⁴. Roger Thirault fait là son deuxième concert à Laon: il s'est déjà produit en trio le 17 octobre 1946¹⁵⁵. Il est convié à y rester.

Une vie musicale très dynamique depuis 1949

... grâce à Roger Thirault, 1949-1984

Un véritable conservatoire

L'année 1949 marque un tournant dans l'histoire de la musique municipale. Le maire Levindrey, dont l'intérêt pour cet art ne se dément pas, nomme le 31 décembre 1948 Roger Thirault directeur de l'Harmonie, de l'école municipale de musique et professeur de chant et solfège dans les écoles primaires¹⁵⁶. Il le présente aux membres de l'Harmonie dès le mois de février: «Professeur de musique au conservatoire de Reims, dont la réputation musicale est complètement justifiée, sa désignation apparaît unanimement comme un gage de succès». En effet, Roger Thirault, né en 1921, appartient à la classe de Paul Bazelaire, obtient le prix de violoncelle au conservatoire national de Paris, devient violoncelliste au théâtre de Reims et professeur au conservatoire de cette ville. Ainsi il est le premier responsable de l'Harmonie à n'être pas issu de l'armée.

Le maire n'oublie pas de saluer Fillatre, de retracer son œuvre et «indiquer avec une certaine émotion les raisons pour lesquelles la municipalité a été contrainte de se séparer de son précieux concours. Il le remercie vivement du dévouement qu'il a toujours apporté à l'Harmonie». En raison des services qu'il a rendus, Levindrey lui confère le titre de directeur honoraire de l'Harmonie¹⁵⁷. Quelques jours plus tôt, d'après les témoignages, un impair – administratif – aurait été commis et aurait miné cette belle atmosphère: Fillatre n'aurait pas été invité lors d'une première présentation de Thirault et celui-ci s'en serait offusqué.

153. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 27 octobre 1948. 154. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 21 mars 1947.

155. Arch. personnelles de Mme et M. Charles Lefebvre.

156. Arch. com Laon, arrêtés du maire, 1948.

157. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 6 février 1949.



Roger Thirault, avec le maire Marcel Levindrey et les professeurs du conservatoire en 1953.

Parallèlement, de nouveaux locaux sont choisis. Si le maire en 1948 parle vaguement de la création éventuelle d'une école de musique¹⁵⁸, il avait une idée en tête car, un an après, il avoue en conseil municipal que « l'art musical a tenu, cette année, une large place dans nos préoccupations. Il n'est pas, en effet, jusqu'ici, de séance de cette assemblée où nous n'ayons pris de décisions qui témoignent de l'intérêt toujours soutenu que nous réservons à cette branche de l'éducation populaire. [...] Je veux parler [...] de l'installation de l'école municipale de musique dans des locaux répondant exactement à ses besoins. [...] Elle a été résolue depuis quelques jours de la manière la plus heureuse. Jusqu'à présent l'école municipale consistait en une salle unique, rue Serurier, où se tenaient également les répétitions de l'Harmonie. Outre sa grande vétusté, cette salle répond aujourd'hui moins encore que dans le passé aux nécessités nouvelles. Dans notre ville dévastée [...] la reconstruction interdisait de penser à une construction nouvelle. La question a cependant été résolue de la manière la plus satisfaisante par la mise à notre disposition, par le Département de l'Aisne, de l'immeuble occupé avant la guerre par l'Institution de la Sagesse, rue Saint-Pierre au marché »¹⁵⁹. Ainsi, à partir du 20 octobre 1949, un vaste espace peut

158. Arch. conservatoire Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 27 octobre 1948.

159. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 21 novembre 1949.

abriter école de musique et Harmonie. Le conseil général loue tout d'abord, le 4 mars 1952, ce bâtiment utilisé jusque-là par l'« Institution des sourdes, muettes et aveugles », pour trente ans contre un loyer de 20 000 francs. Le 6 octobre 1954, il décide de rendre le bail emphytéotique à 99 ans en diminuant le loyer à 1 000 francs symboliques. Le contrat est signé le 20 juillet 1955, mais prend effet le 1^{er} janvier de cette année¹⁶⁰.

Les réparations nécessaires sont à la charge du locataire comme le précise l'article 6 : « La ville de Laon supportera par la suite, pendant toute la durée du bail, l'impôt foncier, l'assurance et toutes les réparations grosses et menues, et même celles mises par la loi à la charge du propriétaire ». Si cette clause épargne une dépense immédiate, elle reporte sur l'avenir des coûts d'entretien très élevés et difficiles à assumer pour la ville. Dès 1950, le conseil municipal a déjà subventionné pour un montant de 500 000 francs la transformation de la chapelle en salle de répétition ; l'architecte Berthier en est chargé¹⁶¹. Quand il faut entreprendre des gros travaux de couverture, maçonnerie etc., c'est de 22 000 000 francs qu'il s'agit. Ces travaux seront réalisés « par tranches afin de déranger le moins possible la bonne marche du conservatoire »¹⁶².

Qu'en est-il ? Le directeur se lasse, dès 1958, de l'immeuble de plus en plus vétuste. « J'ai l'honneur de vous signaler que cette semaine le plafond du sous-sol (plâtre et lattes) exactement au-dessous de la classe de danse classique, s'est effondré sur plusieurs mètres carrés » écrit-il au maire¹⁶³. Deux ans plus tard, il énonce certaines faiblesses dans les toilettes et met en cause les services de la mairie : « En ce qui concerne la fenêtre qui ne ferme pas et qui doit être remplacée, il n'y a aucun changement et il continue de pleuvoir à l'intérieur. En ce qui concerne les w.c., rien n'a été fait et nous sommes obligés de respirer des odeurs qui n'ont rien d'agréable. [...] Il y aura bientôt un an que cette histoire de w.c. est en route »¹⁶⁴. Sa réponse aux plaintes d'un professeur ne manque pas d'humour et décrit bien l'état des lieux : « En ce qui concerne votre “relégation” dans la “grange lugubre”, permettez-moi de vous dire que vous êtes injuste. Tout d'abord parce que cette classe exposée au midi, est une des moins “lugubres” du conservatoire. Et parce que je dois vous faire remarquer que vous êtes le seul professeur qui, après avoir été dans la classe 7 (trop petite), la classe 5 (trop salon), la classe 10 (trop délabrée), n'avez jamais eu à vous plaindre des classes où la température ne monte jamais au-dessus de 10° et où l'on ne voit jamais le soleil. [...] S'il pleut dans la “glacière”, il pleut également dans mon bureau, dans les salles 4, 6, 8,

160. Arch. com. Laon, *Registre des délibérations municipales 1952-1959*, séance du 27 avril 1955.

161. Arch. com. Laon, *Registre des délibérations municipales 1947-1952*, séance du 7 juillet 1950.

162. Arch. com. Laon, *Registre des délibérations municipales 1952-1959*, séance du 12 avril 1957.

163. Arch. com. Laon, *Dossier R 15, action culturelle 1953-1971*, lettre du 12 mai 1958.

164. Arch. com. Laon, *Dossier R 15, action culturelle 1953-1971*, lettre du 23 septembre 1960.

dans l'escalier de la chapelle, dans la salle de répétition et dans la salle de danse ! »¹⁶⁵...

Non seulement l'école de musique occupe ce vaste immeuble même dégradé mais, par la volonté de déconcentration de son directeur, elle s'étend à une annexe dans l'école Javary pour les élèves des quartiers de la Cité et de Vaux¹⁶⁶. La classe est confiée à Serge Péry.

Les dépenses immobilières ne sont pas les seules dépenses. Les musiciens de l'Harmonie se doivent de porter une casquette, pense le vice-président Godard, pour qui « les défilés qu'il a vus à Saint-Quentin – lors du festival de 1948 – sont plus spectaculaires que les défilés de Laon ». Thirault les commande¹⁶⁷. Les uniformes le sont quelques années plus tard, en 1954¹⁶⁸ et sont inaugurés le 24 octobre de la même année¹⁶⁹.

Le coût des vêtements représente peu de chose à côté des frais de personnel de plus en plus élevés que le maire semble décidé à engager car il a l'ambition de développer l'école et d'en faire un vrai conservatoire aux multiples enseignements. Il la révèle quand il remarque : « Jusqu'en juillet dernier [elle] était destinée uniquement à former des éléments » pour l'Harmonie municipale et encore « elle cantonnait son activité aux instruments courants et il lui manquait les possibilités de former des élèves pour les instruments que je qualifierai de rares : flûte, hautbois, basson. [...] L'exercice de l'art musical connaît d'autres formes qui sans intéresser directement notre société musicale méritent une égale attention. Je veux notamment parler de l'étude du piano et des instruments à cordes ». Des bourses seront attribuées aux élèves orientés vers un instrument non enseigné à Laon et qui devront se rendre dans un autre conservatoire¹⁷⁰.

Si deux professeurs, Charles Lefebvre et Henri Arbogast, secondaient Fillatre en 1948¹⁷¹, ils sont huit, à la fin de 1949, à assurer 28 heures de cours : solfège, clarinette, trompette, saxophone, piano, violoncelle. Ils encadrent 163 élèves¹⁷². Les enseignements se diversifient : saxhorn, violon¹⁷³ en 1950,

165. Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle 1953-1971, lettre à Henri Legras, le 3 février 1961.

166. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 30 novembre 1953.

167. Arch. conservatoire de Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 13 mai 1949.

168. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 20 mars 1954.

169. Souvenir de M. Charles Lefebvre.

170. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 21 novembre 1949.

171. Arch. conservatoire de Laon, Registre du C.A. de l'Harmonie, séance du 27 octobre 1948.

172. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 21 novembre 1949.

173. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 13 mars 1950.

chant en 1952¹⁷⁴, danse classique et rythmique en 1953¹⁷⁵, avec 199 élèves en 1967¹⁷⁶, flûte en 1954¹⁷⁷, hautbois en 1955¹⁷⁸, basson en 1956¹⁷⁹, l'alto en 1958¹⁸⁰. La liste des professeurs s'allonge : ils sont 17 pour 572 en 1959 qui se partagent en 399 élèves de Laon et 171 «hors Laon» et qui appartiennent à 423 familles dont 110 inscrivent plus d'un enfant au conservatoire¹⁸¹. Le succès est indéniable et se maintient : 578 inscrits en 1968-1969¹⁸². Professeurs et élèves mettent en place quelques petits orchestres au succès indéniable : un quatuor de saxophones 1949¹⁸³, un quintette de musique de chambre obtient un premier prix au concours du « Royaume de la musique » en 1959¹⁸⁴ et obtient un premier prix¹⁸⁵. D'autre part, Roger Thirault lui-même constitue un orchestre à cordes : l'Orchestre de chambre de Laon ou « Orchala ».

Comme autres dépenses classées « frais de personnel », il faut relever les indemnités des musiciens. Par la décision municipale de 1923, une pension-retraite de 5 000 francs par an est versée après trente ans de service à

174. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 5 décembre 1952.

175. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 30 novembre 1953.

176. Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle, Comité de gestion, séance du 11 octobre 1967.

177. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 15 novembre 1954.

178. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 27 avril 1955.

179. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 16 octobre 1956.

180. Souvenirs de Madame Thomain.

Arch. conservatoire Laon, Dossier droits de cours 1965-1988. Les professeurs de solfège en 1972 sont MMes Bertin, Royet, Saint-Lot, Tabey, Thomain, MM. Lebon, Legras, Marcel. M. Péry a démissionné en 1965.

Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle, Enseignement. En 1960, les professeurs d'instruments sont : Mmes Carré, violon, Niclot, alto, Tabey, Royet, piano, Saint-Lot, harpe, MM. Lebon, saxophone, Lefebvre, trompette, Boudsocq, saxhorn, Martin, flûte, Melin, violon, Thirault, violoncelle, de Nattes, hautbois, Claisse, basson, Legras, Arbogast, clarinette, van Mullem, cor, Chazal, batterie-percussion ; s'y ajoutent Mmes Marcel, Chatignon, Arbogast, Haye, Hoccry, accompagnatrices.

En 1968, on note les changements suivants : Mme Boulanger, guitare, MM. Schriver, flûte, Lugue, hautbois, Hennetier, clarinette, Dathy, trompette, Solau, cor, Bayard, basse.

En 1972, quelques professeurs nouveaux apparaissent : M. Bernard Lebon, flûte, Bernard, batterie-percussion, Bayard, basse, Charles Lefebvre, trompette, Mlle Becret, danse classique.

181. Arch. com. Laon, Dossier R 9, Elèves du conservatoire, 1950-1965.

182. Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle 1953-1971, Comité de gestion, séance du 15 octobre 1968.

183. Souvenir de Mme et M. Charles Lefebvre.

184. Souvenir de Madame Thomain.

185. Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle 1953-1971, Concours, lettre du directeur au maire, le 14 février 1959.

l'Harmonie¹⁸⁶. Une décision municipale en 1952 cherche à résoudre le problème ancien de l'assistance aux répétitions et aux concerts en accordant une indemnité pour la présence à la moitié de celles-ci¹⁸⁷. Tant d'activités, dans des vastes locaux, nécessitent une surveillance : en 1950, « la présence tardive de nombreux enfants » entraîne la création d'un poste de concierge¹⁸⁸. Enfin, autre dépense, les élèves dont le talent est reconnu ont droit à une bourse municipale pour suivre l'enseignement au conservatoire national de musique de Paris¹⁸⁹.

Une telle structure nécessite une gestion rigoureuse. Le conseil municipal vote un règlement pour le conservatoire quelques mois seulement après son ouverture, le 28 avril 1950. « *Les questions financières, matérielles et administratives* » sont à la charge d'une « commission municipale de gestion » composée de six élus et du directeur¹⁹⁰. Un « comité d'enseignement », qui rassemble le directeur, deux conseillers municipaux, deux professeurs, deux personnes « compétentes étrangères à l'école », un membre de l'Harmonie, s'inquiète de « toutes les questions d'enseignement » (art. 3)¹⁹¹. Mais c'est le directeur qui règle tous les aspects de l'enseignement (chapitre 3) : il détermine les jours et heures de cours des professeurs, il répartit les élèves selon les divisions, il préside les concours pour la nomination des professeurs et les examens trimestriels des élèves des quatre niveaux de cours, préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur en « écriture

186. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séances des 24 avril et 5 novembre 1951.

187. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 15 octobre 1952.

188. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 16 octobre 1950.

189. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1962-1965, séances des 27 décembre 1962, 6 décembre 1963, 4 décembre 1965.

190. Les compositions du comité de gestion du conservatoire :

| 1957 | 1960 | 1965 | 1970 | 1978 |
|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|
| Président : Levindrey | Président : Levindrey | Président : Sabatier | Président : Sabatier | Président : Aumont |
| Bronchart | Bareste | Vice-président : Stein | Vice-président : Stein | Vice-président : Dosière |
| Desperrier | Desperrier | Dheilly | Beauvillain | Kremp |
| Durand | Durand | Diximus | Diximus | Ledoux |
| Jamin | Gohier | Martin | Duval | René Moreau |
| | Titeux | Vuillaume | Vuillaume | Vignal |
| Thirault | Thirault | Thirault | Thirault | Thirault |

191. Le comité d'établissement du conservatoire se réunit rarement. Sa composition n'est pas forcément conforme à celle fixée par les statuts :

| | 1958 | 1960 |
|--------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Président : le directeur | Thirault | Thirault |
| Délégués municipaux | Levindrey, Durand | Levindrey, Desperrier, Collot, Debut |
| Délégués professeurs | Tabey, Lefebvre | Tabey, Lefebvre |
| Délégué extérieur | Caille | Caille |
| membres de l'Harmonie | Fraillon, Noiret | Fraillon, Noiret |

» et en « théorie », des cours moyen et supérieur en « musique d’ensemble »¹⁹²; il propose la création de classes nouvelles, il organise et dirige les concerts ; il est « obligatoirement directeur de l’Harmonie »¹⁹³. Monsieur Charles Lefebvre le seconde comme sous-directeur jusqu’en 1967, année de sa démission. Même si l’enseignement est gratuit selon la tradition et l’article 38 du règlement, l’effort financier engagé par la municipalité entraîne en réalité l’instauration d’« un droit d’admission forfaitaire et annuel » (art. 39) par enfant dès 1949, et les étudiants « reconnus suffisamment capables par le directeur doivent leur concours gratuit et assidu à l’Harmonie pendant trois ans après leur sortie du conservatoire » (art. 25) et il leur est interdit « de jouer et chanter en public sans une autorisation expresse du directeur » (art. 27) !

Le succès de l’Harmonie

L’Harmonie renoue avec la traditionnelle « Sainte-Cécile ». Elle participe aussi à nouveau régulièrement aux festivals et se met en avant dans des concours internationaux.

Lors de concours à l’étranger, elle remporte des prix d’excellence comme à Almelo (Pays-Bas) en 1949 et à Kerkrade (Pays-Bas) en 1951 devant 29 000 personnes. Elle se hisse au premier rang des formations pour être classée en division supérieure A en 1956 et en division excellence en 1962. Elle a la charge d’assurer dès 1951 le Festival départemental, et en 1971 l’une des plus importantes manifestations musicales françaises, le Concours international de musique sous l’égide de la Confédération musicale de France dont Thirault est le secrétaire général. Le succès est certain : 10 000 spectateurs se rassemblent au stade.

Les voyages à Almelo, Kerkrade, Hillegom (Pays-Bas), Ravensburg-Mühlacker (Allemagne), Oran (Algérie) et Soltau (Allemagne) laissent aux participants des souvenirs inoubliables et montrent le niveau musical atteint par l’Harmonie municipale dans les années 50-60. Au retour du premier déplacement à Hillegom, en mai 1954, *La Dépêche* de l’imprimeur Bruneteaux s’en fait l’écho auprès de la population laonnoise : « Deux premiers prix, les ovations de la foule, les musiciens laonnois n’en espéraient pas autant. » Au retour de Mühlacker, le journaliste-accompagnateur Roland Macquin relate : « La presse allemande est plus qu’égérieuse à l’égard de l’Harmonie et de son chef Roger Thirault, et de la

192. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1961, séance du 17 février 1961. En « écriture », les appréciations sont « très bien », « bien », « assez bien », « simple » en classe préparatoire et seuls les « très bien » passent au niveau supérieur ; en cours élémentaire, les appréciations s’établissent en trois « mentions » et seuls la « première mention » autorise le passage au cours moyen ou le classement se fait en trois « médailles » ; la « première médaille » permet le passage au cours supérieur où se distinguent trois « prix » et trois « accessits ».

193. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 28 octobre 1950.

| | Festivals | Concours | Prix | Concerts |
|------|----------------------|------------------|---|---|
| 1949 | Guise | Almelo (P-B) | 1 ^{er} prix d'excellence | Concert d'honneur |
| 1950 | Reims | | | |
| 1951 | Laon | Kerkrade (P-B) | 1 ^{er} prix d'excellence | Concert d'honneur |
| 1952 | Château-Thierry | | | |
| 1953 | Chauny Sedan | | | |
| 1954 | Saint-Quentin | Hillegom (P-B) | 1 ^{er} prix division d'honneur | Concert d'honneur |
| 1955 | Bohain | | | |
| 1956 | Soissons | Hillegom | division supérieure A | |
| 1957 | Laon | | | |
| 1958 | Nouvion-en-Thiérache | Ravensburg (All) | | |
| 1959 | Vervins | | | Oran / Tournai |
| 1960 | La Fère | | | |
| 1961 | Liesse | | | Tournay (B) |
| 1962 | Tergnier | | | Division excellence |
| 1963 | Hirson | | | Bruges, Ostende |
| 1964 | Guise | | | Laon |
| 1965 | Neuilly-Saint-Front | | | Vichy |
| 1966 | Saint-Quentin | | | Soltau |
| 1967 | Chauny | | | Chemin des Dames |
| 1968 | | | | Laon, Saint-Michel, Aubenton |
| 1969 | Château-Thierry | | | Festival de Majorettes de Laon, Epaux-Bézu, Liesse, Chauny, Bruyères |
| 1970 | Villers-Cotterêts | | | |
| 1971 | | | | Saint-Michel, Saint-Gobain, Prémontre, Concours international de Laon |
| 1972 | Hirson | | | Saint-Michel, Sissonne, Soltau |

bonne tenue de la colonie française.»¹⁹⁴. En effet, la presse allemande n'est pas avare de compliments : «La direction du chef d'orchestre Roger Thirault fut fascinante et le choix des œuvres, la musicalité de son interprétation, la sûreté de son style sans concession à la facilité, sa conception symphonique donnent la vie à chaque œuvre et à l'orchestre. La sonorité obtenue dans cette harmonie par certains soli fut excellente et la rondeur du son magnifique de l'ensemble n'est pas courant, même dans nos meilleurs concerts symphoniques»¹⁹⁵.

194. *L'Union*, 1^{er} août 1958.

195. *Schwabische Zeitung*, 28 juillet 1958.

L'ovation reçue après le concert donné au Théâtre de verdure d'Oran en 1959 en collaboration avec la musique d'Alicante et celle de la Légion étrangère, le déplacement à Mers-El-Kébir et Sidi-bel-Abbès, la réception faite par les soldats de la Légion étrangère dans leur caserne restent gravés dans les esprits comme une magnifique épopée. Les 130 personnes qui en 1962 sont du voyage à Ravensburg mènent, sous les ordres de Monsieur Alfred Brogniez, une farandole nocturne dans la cour de la caserne¹⁹⁶.

Le jumelage entre Laon et Soltau donne lieu à des manifestations où l'Harmonie montre ses qualités. Ainsi en mai 1972 encore, les Allemands considèrent : « Roger Thirault est un musicien pur sang, il a ses musiciens fermement en main et leur donne des directives précises pendant l'exécution. Avec facilité, il déchaîne de puissants volumes sonores et intensifie, élève, aussitôt que cela est possible, le niveau de l'Ensemble. Ainsi se produisent des reliefs de grandes dimensions qui exaltent et enthousiasment ; il est l'âme de la qualité sonore ; on s'aperçoit qu'il est fortement uni à ses musiciens, qui le respectent et l'admirent. [...] Que la ville de Laon dispose d'un orchestre d'une qualité si remarquable »¹⁹⁷.

Ces manifestations sont l'occasion de montrer les talents de l'orchestre harmono-symphonique créé par Roger Thirault en 1960. Il interprète *Lohengrin* de Wagner, *Carmina Burana* de Carl Off, *La symphonie inachevée* de Schubert, les danses du *Prince Igor* de Borodine, l'ouverture d'*Egmont* de Beethoven, *La marche hongroise* de Berlioz, *Finlandia* de Sibélius, les ouvertures de *Cosi fan tutte*, *Les noces de Figaro*, *La flûte enchantée* de Mozart, *Les danses slaves*, *La symphonie du Nouveau monde* de Dvorak, *Le chevalier à la rose* de Strauss...¹⁹⁸. En 1975, dans le cadre des « Heures médiévales », à la cathédrale, est présenté *Poème œcuménique* de Serge Lancen où sont associés « Les Petits chanteurs » et le « Choral Claudin Le Jeune » de Valenciennes, l'Orchestre symphonique de Lille et le conservatoire comme l'Harmonie de Laon ; Jean-Claude Casadesus, Henrik Bruun et Roger Thirault dirigent l'ensemble. Des participants prestigieux ont prêté leur concours.

Sous la direction de Roger Thirault, lors des manifestations, l'orchestre de l'Harmonie « joue » presque toujours avec la batterie-fanfare, dite « fanfare de marches » que Alfred Brogniez, M. Bécret et Marcel Arbogast dirigent au début ; Roger Lacroix la conduit de 1967 à 1980 ; André Verger lui succède de 1980 à 1985, date à laquelle il laisse sa place à Jacky Lanez. C'est donc, par exemple, 105 musiciens que compte l'Harmonie dans sa grande formation, en 1964, année où sont assurés 31 répétitions, 7 concerts et 10 services officiels. Ainsi le programme d'été de 1960 donne une idée de cette activité avec 7 concerts de quartier – le 11 mai à La Neuville, le 17 mai à Saint-Martin, le 20 mai à Ardon, le 24 mai à Vaux, le 27 mai à la Cité, le 1^{er} juin à la Manoise, le 29 juin à Saint-Mar-

196. Souvenirs de Madame Janine Thomain.

197. *Böhme Zeitung*, 23 mai 1972.

198. Arch. conservatoire de Laon, Bulletin municipal n° 2, 1973.

cel – qui s'ajoutent aux concerts présentés au stade municipal les 10 avril et 1^{er} mai, à Chauny le 21 mai, à Bourg-Achard les 4, 5, 6 juin, à La Fère le 26 juin, à Mouy le 18 septembre¹⁹⁹.

Finalement, selon un arrêté du maire René Dosière, en date du 15 novembre 1984, Roger Thirault a droit à une retraite bien gagnée, après 35 années passées à la tête de l'Harmonie et de l'école municipale de musique et de danse. Il les a développées, animées avec passion pendant plus de 25 ans. Si les dernières années, après la représentation du *Poème œcuménique* en 1975, montrent un certain essoufflement, cela apparaît bien compréhensible, surtout pour un directeur qui est atteint par la maladie, et qui s'active encore à la tête de la Fédération des Sociétés musicales de l'Aisne et sein de la Confédération musicale de France.

Et grâce à Monsieur Jean Maumené, 1985-2000

L'école de musique et de danse agréée par l'Etat

Quand la municipalité dresse l'état du conservatoire et de l'Harmonie durant l'année 1984, elle ne peut que constater une situation difficile : plusieurs classes instrumentales ont un effectif très réduit, comme pour le cor et le trombone, et d'autres ont purement et simplement disparu, les hautbois, basson, tuba-saxhom, et contrebasse. De même, l'effectif total des élèves qui a culminé dans le passé autour de 600, est tombé à 450, avec un fort taux d'abandon à l'issue des première et deuxième années d'enseignement. En ce qui concerne l'Harmonie, la situation ne semble pas plus florissante ! Au concert de la « Fête de la musique » du 21 juin 1985, les musiciens ne sont qu'une vingtaine... Suite à ce constat, le maire René Dosière décide de prendre le problème à bras le corps. Tout en confiant une direction de transition à Charles Lefebvre et Marc-Didier Thirault, un concours de recrutement est organisé pour succéder à Thirault.

Jean Maumené est retenu. Né en 1945, flûtiste, il effectue ses études musicales à l'école nationale de musique de Beauvais, puis aux conservatoires de Nancy et de Reims. En 1967 il entre au Centre national de préparation au certificat d'aptitude à l'éducation musicale et au chant choral, situé au lycée La Fontaine à Paris. Parallèlement à ces études il entre au CNSM en classe d'électro-acoustique. Ayant obtenu le C.A.P.E.S. en 1972, il est nommé à l'Ecole normale de Laon. Détaché de l'Education nationale à partir de septembre 1985, Jean Maumené se distingue comme directeur de l'école de musique par son attachement à la pédagogie musicale.

La municipalité lui demande de développer « la formation de musiciens amateurs compétents et acteurs pour que vive la musique dans la cité ». Il lui appar-

199. Arch. com. Laon, Dossier R 15, action culturelle 1953-1971, Harmonie, lettre du directeur au maire le 2 avril 1960.

tient d'affirmer une cohérence à l'enseignement musical donné par l'établissement, en «consolidant des départements faiblement développés ou inexistant», en imposant aux élèves des auditions publiques et des examens de fin d'année, pour évaluer les acquis progressifs et assurer ainsi une formation de qualité.

Pour Jean Maumené, l'école municipale de musique doit être réorganisée administrativement avec une équipe autonome, un conseil d'établissement, dont la composition est rigoureusement définie et qui est réuni régulièrement²⁰⁰. D'autre part, il normalise progressivement le statut des enseignants en référence aux cadres d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique territoriale : en 1999, sur 39 professeurs, 12 sont détenteurs du certificat d'aptitude et 15 du diplôme d'Etat. Les disciplines offertes progressent également par la remise en place des classes de hautbois, basson, cor, trombone, tuba, contrebasse, ainsi que par la création des classes de danse contemporaine, percussion digitale et musique informatique. Ces enseignants ont pour «mission d'assurer l'éveil des jeunes au langage musical, de leur donner une formation complète et un enseignement instrumental fondé sur une solide pratique individuelle et collective». Le règlement intérieur, fixé en mai 1988, affirme que la finalité des études – nécessairement longues – n'est pas de former des professionnels mais «des amateurs performants capables d'apporter un concours efficace à la vie culturelle locale, notamment au sein des associations existantes».

L'alignement sur les directives du schéma directeur des écoles de musique, initié dès 1975 par la direction de la musique du ministère de la Culture, induit une dynamique de recherche pédagogique permanente révélée par des initiatives décisives comme :

- le regroupement des disciplines par «départements», permettant «de définir un cursus pédagogique mieux adapté aux besoins des élèves selon des disciplines rassemblées, de favoriser un enseignement plus ouvert grâce au décloisonnement des classes, de créer une dynamique de formation continue des

200. Arch. com. Laon, Registre des délibérations municipales, séance du 25 juin 1986.

| | 1988 | 1989 | 1996 |
|------------------------------------|---|---|---|
| Conseillers municipaux | René Dosière Michel Lefèvre Marie-Christine Berthou Jacques Fournié Marc Marissal | Jean-Claude Lamant France Mathieu Marie-Christine Berthou Patrice Pertin Michel Lefèvre | Jean-Claude Lamant France Mathieu Yves Robin Claude Carême |
| Directeur | Jean Maumené | Jean Maumené | Jean Maumené |
| Service culturel | Jean-Luc Carpentier | Yves Guyon | Yves Guyon |
| Professeurs délégués | Bernard Lebon Régis Famelard | Janine Thomain Natalie Ambert | Judith Duplenne Didier Brérot |
| Parents d'élèves | Annie Rousseau Jocelyne Peignier | Annie Rousseau Monique Moyon | Monique Moyon Annie Rousseau |
| Délégué départemental à la musique | Jean-Michel Verneiges | Jean-Michel Verneiges | Jean-Michel Verneiges |
| Personnalité musicale | Dominique Foissey | Charles Lefebvre | Charles Lefebvre |
| Délégué administratif | Christiane Mary | Christiane Mary | Pierre Sébastien |

enseignants, de faire émerger et mettre en œuvre des projets spécifiques à chaque département» (article 36 du règlement intérieur)²⁰¹,

- la structuration du cursus des études en trois cycles, «offrant aux élèves une progression plus personnalisée et mieux adaptée au rythme de chacun» (art. 58),
- la création d'une filière «classes à horaires aménagés musique», (CHAM), unique sur le département, qui permet à une centaine d'enfants, du CE 2 au CM 2, une meilleure harmonisation du temps scolaire, puisque la musique est complètement intégrée à l'espace-temps de l'école,
- des modalités d'évaluation diversifiées, depuis la prise en compte généralisée de l'évaluation continue, en passant par les évaluations «intra-cycles», jusqu'aux examens de fin de cycles, doublement légitimés puisqu'ils sont passés au plan départemental.

201. Organisation et personnel de l'école de musique et de danse :

| De 1985 à 1997 | |
|---|--|
| Directeur | Jean Maumené |
| Personnel entretien | Janine Roy, Monique et Guilaïn Choffin, Evelyne Balitout, J.-P. Brogniez |
| Personnel administratif | Marie-Thérèse Fiche, Christiane Mary, Guy Duchesne, Pierre Sébastien, Pauline d'Ambra, Béatrice Eduin |
| Département Formation musicale | Claude et Monique Marcel, Janine Thomain, Sylvie Lefebvre, Martine Clavier, Françoise Ada, Aline Blomme, Florence Davy, Marie-Thérèse Ott, Jacques Lafay, Sylvie Mignolet, Françoise Eberlé, Claire Geoffroy, Sophie Zadikian, Véronique Bourdon, Judith Pigot, Stéphane Etcharry, Sophie Laluc, Nathalie Perlot, Virginie Louis, Alexis Lhuillier |
| Ecriture, Harmonie | Vincent Paulet, Sabine Bienaimé, Karim Haddad |
| Département Cordes : Violon | Janine Thomain, Raphaël Aubry, Marie-Hélène Rudolph-Ghirardi, Mihai Ghitta, Martin Brunschwig, Bénédicte Pernet |
| Alto | Janine Thomain, Valérie Méallet, Françoise Bordenave, Alain Dubois, Christelle Arrachart, Sylvie Paoletti |
| Violoncelle | Marc-Didier Thirault, Laure Le Monnier, Frédérique Lehembre, Alexandre Lacour |
| Contrebasse | Marie-Christine Dacqui, Isabelle Pingault, Ludovic Dutriez, Eric Lancelot |
| Département Instruments Polyphoniques Piano | Suzanne Tabey-Selmer, Seman Ada, Nathalie Ambert, Marie-Christine Ollivier, Sandrine Steciw, Elisabeth Chaumonteuil, Claude Grosset, Jaime de Hagen, Irakly Avaliani, Caroline Cren, Rodolphe Peugniez, Xavier Botté |
| Guitare | Annie Boulanger, Daniel Girard |
| Harpe | Denis Veith |
| Orgue | Aude Heurtematte, Vincent Genvrin |
| Département Vents Flûte | Bernard Lebon, Jean-Pierre Moisseron, Louise Bruel, Benoît Lejeune |
| Hautbois | Vincent Martinet, Christel Harlon |
| Clarinette | Jacques Hennetier, Bruno Hennetier, Michel Bienaimé |
| Basson | Pierre Cathelain |
| Saxophone | Christian Lebon, Xavier Rosselle, Magali Giniers |
| Cor | Bernard Solau, Gérard Tremlet |
| Trompette | Charles Lefebvre, Eric Münch, Rémy Dintrich, Bruno Houziaux |
| Tuba | Benoît Boutemy |
| Percussion | Régis Famelart, Serge Jolibois |
| Département Danse | Françoise Leverd, Benoît Bar |
| Département Voix | Marie-Lise Canivez, Evelyne Koch |
| Département «Musiques actuelles» | Informatique : Xavier Rosselle Rock : Daniel Girard, Jean-Luc Bernard, Jean-François Guillaume, Thomas Bonal Percussions afro-cubaines et Salsa : Serge Jolibois |



Jean Maumené et l'orchestre de l'Harmonie en 1992.

Les innovations pédagogiques se multiplient. La création du « jardin musical » aide les enfants, dès la grande section maternelle, à aborder ensemble un éveil musical et une initiation aux instruments à cordes. Le stage « corps à cordes », encadré par les professeurs de violon, alto et violoncelle, avec le concours du professeur de danse contemporaine, offre aux jeunes débutants, l'occasion d'un travail corporel et sensoriel qui les met totalement à l'aise avec leur instrument. L'ensemble « petites cordes », premier orchestre pour les enfants à l'issue de leur première année, a la même finalité. Pour tout niveau, l'accent est mis sur la pratique musicale collective, important élément de motivation et de sociabilité, avec quelques 14 ensembles qui animent de fréquents concerts ou représentations : la Sainte-Cécile, les « mardis musicaux », organisés par l'association des parents d'élèves²⁰², ou la célèbre « fête de la musique », ou « les contes musicaux » comme *Wang-Fo, Pierre et le loup, La sorcière du placard aux balais...* Les échanges avec les conservatoires et harmonies étrangers, d'Allemagne en 1990, d'Italie en 1991, de Pologne en 1993, du Québec en 1989 et 1996, d'Angleterre en 1994 et 1996, s'intègrent dans la réflexion pédagogique. Dès 1986, le directeur propose la création d'une « école maîtrisienne de chant choral » : « Il s'agit d'offrir un plus musical à de nombreux enfants et parents motivés, grâce à l'ins-

202. L'association des parents d'élèves du conservatoire a été dirigée successivement par MM. Brul, Megniaud, Pichelin, Delozanne, Hocquet et Mmes Danysz, Rousseau, Peignier et Moyon.

trument universel que tout un chacun possède : la voix »²⁰³. L'initiative reprend aussi la tradition orphéonique. Erich Münch concrétise cette idée en animant l'« Ensemble vocal du conservatoire de Laon », composé de jeunes de 8 à 16 ans.

Pour cette action aux multiples formes, depuis 1988, Jean Maumené œuvre « de concert » avec l'Association départementale à la musique (A.D.A.M.A.) et son directeur Jean-Michel Verneiges, pour la mise en réseau des diverses écoles de musique de l'Aisne, dans le cadre d'un « schéma départemental de l'enseignement musical spécialisé ». Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, tels les ateliers départementaux d'orchestre symphonique et d'harmonie, tel le recrutement d'un corps de professeurs itinérants sur plusieurs écoles, dans les disciplines plus « rares » comme hautbois, basson, cor, telles encore les évaluations communes des fins de cycles, passées au niveau départemental.

L'intérêt des Laonnois pour le conservatoire révèle le dynamisme donné à l'établissement. Le nombre des inscrits passe de 487 en 1984 à 640-660 après 1992²⁰⁴. Les deux tiers pratiquent un instrument. Si 386 sur 642 habitent Laon en 1996, 256 sont « hors Laon » dont 140 extérieurs aux deux cantons laonnois. Ce sont surtout les enfants du cours préparatoire à la sixième qui s'initient à la musique puisqu'ils sont 378. Mais les adolescents de la cinquième à la terminale, de 22 à 40 pour chaque classe, sont encore relativement nombreux. Les pyramides des âges montrent en effet des sommets relativement larges, témoins d'une longue durée des études et, en conséquence, d'un bon niveau atteint par beaucoup d'élèves à la sortie du conservatoire. 26 d'entre eux se sont engagés dans la carrière professionnelle au cours des années 1990.

En constatant cette organisation nouvelle de l'école de musique, l'inspecteur régional, Jean-Pierre Tronche, confirme ce que conçoit la population. Ses observations, faites à la suite de sa venue les 24-26 avril 1990, donnent un satisfaction tant à la municipalité qu'au directeur : « Par l'effort de la municipalité qui a doublé le budget, augmenté le coût moyen par élève et par an, fait évoluer la politique tarifaire dans des proportions tout à fait raisonnables. [...] Le fonctionnement pédagogique s'est actualisé. [...] L'école semble vivre. [...] Le fonctionnement par département semble avoir motivé les professeurs qui se concertent régulièrement »²⁰⁵. Ainsi informé, Jack Lang, ministre de la Culture, agrée l'école municipale de musique²⁰⁶.

203. Arch. conservatoire Laon, proposition pour la création d'une école maîtrisienne de chant chorale à Laon, décembre 1986. 204. Dès l'année 1991, un système de contingentement des entrées au conservatoire, basé sur des tests d'aptitude, a été mis en place, afin d'endiguer le flux croissant des demandes d'inscription, et de rester dans les limites budgétaires imparties. Ainsi chaque année, ce sont environ 90 enfants qui sont refusés. Dans le tableau « nombre d'élèves inscrits », « effectif total » rassemble les élèves de formation musicale, d'instruments et danse et « en instrument » comprend les élèves seulement inscrits en instruments, hors formation musicale et danse.

205. Arch. conservatoire Laon, rapport de l'Inspecteur régional de musique, juillet 1990.

206. Arch. conservatoire Laon, lettre du ministre au maire Jean-Claude Lamant le 6 décembre 1990.

L'Harmonie: une renaissance

Le directeur n'a pas que le conservatoire en charge. Il doit diriger l'Harmonie et la batterie-fanfare. Or la situation est grave en 1985. «L'Harmonie municipale de Laon est menacée. [...] Au fil des années le renouvellement des musiciens ne s'est pas opéré. [...] Il reste à peu près une vingtaine de musiciens au sein de l'harmonie.»²⁰⁷

Lors de l'assemblée générale du 14 octobre 1985²⁰⁸, Jean Maumené propose quelques mesures pour la revivifier. Il désire que l'orchestre d'harmonie devienne le lieu obligé de la pratique d'ensemble pour les élèves du conservatoire ayant atteint un niveau instrumental suffisant. Ceci insufflerait à l'orchestre des forces vives et un esprit nouveau en se mêlant à la tradition. Il demande que l'indemnité versée aux musiciens pour la présence aux répétitions soit supprimée : il considère que c'est la négation même de l'esprit musical amateur, par essence bénévole et militant; toutefois, il maintient les indemnités pour les services publics (cérémonie au monument aux morts par exemple).

L'orchestre d'harmonie enregistre rapidement une remarquable progression de ses effectifs et donne environ cinq concerts par an. Chacun souligne le renouveau. «Les 55 musiciens de l'orchestre d'harmonie du conservatoire se sont taillé un énorme succès devant les habitants de Soltau. Deux concerts et un «bœuf» ont montré toutes les facettes de son talent et ont reçu de la part des Allemands un accueil qui dépassait très largement le succès d'estime» commente *La Voix du Nord*, en mars 1987, au retour du voyage de Soltau²⁰⁹. La coproduction *Wang-Fô* avec le conservatoire national d'Elblag (Pologne) en 1995 est un triomphe. L'orchestre d'harmonie peut désormais enregistrer. *Fanfare pour la cérémonie des Turcs de Lully, Symphonie du nouveau monde* de

207. *L'Aisne nouvelle*, jeudi 24 octobre 1985.

208. Le conseil d'administration ou comité directeur, doit gérer l'Harmonie. Il se compose ainsi:

| | 1985 | 1989 | 1997 |
|----------------------|--|--|--|
| Président (le maire) | René Dosière | Jean-Claude Lamant | Jean-Claude Lamant |
| | Michel Lefèvre | Serge Robert France Mathieu | Yves Robin Francette Lasseret |
| Services municipaux | Jean-Luc Carpentier | Erambert | |
| Directeur | Jean Maumené | Jean Maumené | Jean Maumené |
| Secrétaire | Jean-Pierre Brogniez Nathalie Pottier | Claude Legendre José Lanez | Roseline Lefranc |
| Trésoriers | Philippe Lefin Charles Lefebvre | Charles Lefebvre Marcel Léchevin | Charles Lefebvre Marcel Léchevin |
| Membres | José Lanez Alain Lanez Francis Lepreux Sylvain Oget Bernard Riche Jacques Hennetier | Gérard Ambozeview Bernard Goire Pascale Camus Franck Camus Jean-Pierre Brogniez Philippe Lefin Marie-Agnès Minelle Sylvain Oget | Gérard Ambozeview Germain Bétrémieux Benoît Boutemy Pascal Charrette Didier Hiverlet José Lanez Sylvain Oget Jean Porcheray Jean-Claude Riez |

209. *La Voix du Nord*, mardi 3 mars 1987.

Dvorak, *Galop chinois* de Johan Strauss, *Adagio* de Barber, *Bisham Grange* de Cacavas, *Bacchanale de Samson et Dalila* de Saint-Saens, *Intermezzo* de *Carmen* de Bizet, *Robin des bois* de Kamen, *Trombone rag* de Higgins, *L'arnaque* de Joplin ont été joués pour le premier disque en 1994. Celui de 1997 montre le souci du renouvellement : *Ouverture processionnelle* de Sparke, *Symphonie funèbre et triomphale* de Berlioz, *Praise my soul* de Goss, *La danse du sabre* de Katchaturian, *Pièce de Peter Gynt* de Grieg, *Bouquet de fanfare* de Curnow, *Novena* de Swearingen, *In memoriam* de Schindler de Williams, *Brindisi* de Verdi, *Farandole* de *L'Arlésienne* de Bizet, *Kaléidoscope* de Bencriscutto, *Juke box* de Briver, *La panthère rose* de Mancini. Ce deuxième disque reprend le programme exécuté, en novembre 1997, au Festival international d'orchestres d'harmonie de Loures (banlieue de Lisbonne) au Portugal. Celui de Laon a été le seul à y représenter la France. La Confédération musicale de France a tenu aussitôt à féliciter la « brillante formation, constituée en grande partie de jeunes, qui a été très appréciée par le public venu nombreux. Une telle réussite est le fruit d'un travail assidu et de longue haleine»²¹⁰. L'orchestre a aussi joué avec brio des œuvres, imposées, contemporaines de compositeurs portugais : *Pequena Fantasia* de Marcos dos Reis.

L'Harmonie gère également, depuis 1949, une batterie-fanfare, soit un ensemble d'instruments dits « naturels ». Pour affirmer cet organe traditionnel de la musique municipale indispensable lors des manifestations publiques extérieures, en particulier au monument aux morts, Jean Maumené, dès janvier 1986, fonde une école de batterie-fanfare qui siège au centre social du quartier Champagne, afin « d'ouvrir à des jeunes, adolescents et adultes une formation musicale de base qui s'appuie sur la pratique immédiate de cuivres simples et d'instruments de percussion. Cet enseignement doit permettre de parvenir assez rapidement à un résultat satisfaisant sans avoir à entreprendre des études longues»²¹¹. L'ensemble regroupe, en 1990, 40 musiciens habiles à la « parade » aux multiples figures (quadrilles, croisements...). Ces parades font partie intégrante de la présentation des musiques de plein air. Dirigé remarquablement par Jean-Pierre Brogniez, la batterie-fanfare entre en « division supérieure ».

En mai-juin 1991, l'Harmonie organise le dernier – à ce jour – Festival départemental des sociétés musicales qui rassemble 32 sociétés et 1 300 musiciens. La batterie-fanfare s'y distingue. Des musiciens de ce groupe sont honorés, telle Carole Lepreux qui « âgée de 15 ans, est la seule au plan national à remporter à Paris le prix d'excellence de la Confédération musicale de France dans la catégorie cuivres simples»²¹². Pourtant, en 1995, à nouveau, la batterie-fanfare s'étoile. On opte pour une nouvelle appellation : « Ensemble de cuivres natu-

210. Arch. conservatoire Laon, lettre de M. Jack Hurier, vice-président, à M. Maumené le 27 novembre 1997.

211. Arch. conservatoire Laon, dépliant « école de batterie-fanfare de Laon » de 1986.

212. Arch. conservatoire Laon, lettre de Roger Gravelin, président de la Fédération des Sociétés musicales de France, à M. Jean Maumené le 9 février 1993.

rels »²¹³. Enseignements, répétitions se déroulent au conservatoire. C'est aussitôt le retour en grâce : déjà 25 élèves répondent présents en 1997.

Comme tout service public, le conservatoire a un coût pour la collectivité. En 1999, les frais de fonctionnement s'élèvent à 4,4 millions de francs par an ; les recettes essentiellement assurées par les droits de cours et quelques subventions du conseil général se limitent à 660 000 francs. En outre, il faut investir. Le bâtiment, quasiment donné par le conseil général en 1949, est dans un état de vétusté tel que la municipalité se préoccupe de sa réhabilitation. En 1996, le maire Jean-Claude Lamant engage un concours d'architectes pour une rénovation complète de l'établissement. À la réhabilitation chiffrée à 22,7 millions de francs, il faut ajouter quelque 6 à 8 millions de francs nécessaires au renforcement du sous-sol. C'est pourquoi le maire Antoine Lefèvre, en séance extraordinaire du conseil municipal le 6 août 2001, décide l'abandon du site rue saint-Pierre-au-Marché : il préfère installer le conservatoire dans l'ancienne infirmerie – rénovée – de la caserne Foch à Semilly. Ce transfert dans le 4^e local depuis 1858 est un tournant dans l'histoire de la musique municipale. Il est pris avec le nouveau siècle et le nouveau millénaire !

Pourtant, si au XX^e siècle l'école de musique n'a connu que 4 directeurs en 100 ans et a été ainsi pérennisée, dynamisée au point de devenir un conservatoire, le XXI^e siècle ne commence pas sous les mêmes auspices. Jean Maumené quitte Laon pour Clamart en 2000.

Régis Famelart le remplace. Né à Reims en 1963, il a fait ses études musicales dans le conservatoire de cette ville. Après son certificat d'aptitude, il devient professeur de percussion à Laon en 1985. Certes, lui aussi est un « civil » comme Roger Thirault et Jean Maumené, mais il participe aussi de la tradition des chefs de musique puisqu'il a été pendant deux ans à la Musique des troupes de marine de Rueil ! Il laisse la direction d'orchestre à Michel Pozmanter. Toutefois il maintient le dynamisme et la renommée du « conservatoire de musique et de danse » de Laon qui compte, en 2006, 680 élèves, 39 enseignants, 9 orchestres, 12 ateliers. Le nouveau local est aussi plein de vie que l'ancien !

Mais en 2007, après six années seulement, Régis Famelart rejoint Nice et laisse place à Bernard Lebon, Laonnois, professeur de flûte à l'école de musique de Laon et dont le père a été professeur dans cette même école sous Roger Thirault.

Claude CARÈME

213. Arch. conservatoire Laon, Recrutement d'un directeur pour l'« Ensemble des cuivres naturels », acte du 17 septembre 1997.